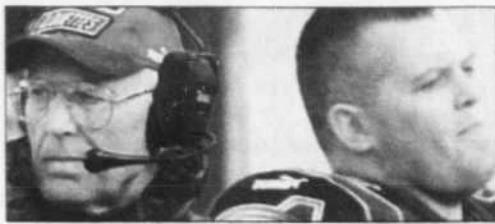


L'entraîneur des Alouettes se fait montrer la porte
Page B 6



Creux historique pour le dollar canadien: 62,94 ¢US
Page B 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. XCII N° 248

LE JEUDI 1^{ER} NOVEMBRE 2001

87¢ + TAXES = 1\$

Québec veut transformer les MRC en agents du développement agricole

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Après avoir élargi, en juin, le droit de produire au droit de développer les établissements agricoles, Québec s'apprête à faire de ses gouvernements régionaux, les municipalités régionales de comté (MRC), les « protagonistes » du développement agricole en concertation avec les Conseils locaux de développement (CLD).

C'est ce que prévoit le document intitulé *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement (octobre 2001)*, orientations qui définiront bientôt les mesures que les MRC devront adopter pour devenir les bras droits de la politique québécoise de « développement » de l'agriculture.

Ce document, dont *Le Devoir* a obtenu copie de source bien informée, est présentement discuté dans les hautes sphères du ministère des Affaires municipales avec quelques intervenants du monde municipa-

l et agricole. Il a été conçu pour orienter la confection des schémas d'aménagement des MRC, qui devront par conséquent ajuster leurs normes sur les installations agricoles, leur emplacement et leur éventuel développement même s'il est susceptible d'entrer en conflit avec d'autres ruraux.

Le document d'orientation interdit notamment aux MRC d'approuver ou de reconduire des règlements de zonage municipaux visant à interdire ou à confiner à certains territoires le développement des

établissements d'élevage actuels ou futurs, en particulier les mégaporcheries. Ce « zonage de la production agricole » sera autorisé uniquement à proximité des périmètres urbains, de villégiature ou récréotouristiques, mais à la condition qu'une MRC puisse le justifier et qu'elle en ait au préalable « discuté » avec son comité consultatif agricole (CCA).

Ce « document, qui est censé être public mais qui est

VOIR PAGE A 8: MRC

L'an prochain, peut-être...



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LA COTE de popularité des citrouilles a fléchi cette année, au grand désarroi de Roger Côté, un marchand du marché Atwater qui avait peine à trouver des acheteurs hier. Selon lui, les attentats du 11 septembre ne sont pas étrangers à la morosité ambiante et au peu d'enthousiasme des clients à célébrer l'Halloween.

Bois d'œuvre

Washington en remet

■ Des droits de 12,58 % s'ajouteront à ceux de 19,3 % imposés en août dernier

■ Une mesure « injustifiée » et « punitive », dit Pettigrew

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Les exportateurs de bois d'œuvre canadien subissent encore les foudres des Américains. Pour exporter aux États-Unis, ils devront déboursier des droits antidumping oscillant entre 5,94 et 19,24 %, a conclu le département du Commerce américain dans une décision préliminaire rendue hier.

Ces droits qui seront de 12,58 % en moyenne viennent s'ajouter aux droits compensatoires de 19,3 % imposés en août dernier à la suite d'une autre décision préliminaire du département du Commerce. Au bout du compte, les produits canadiens pourraient coûter environ 30 % de plus aux consommateurs américains, augmentant par ricochet le prix des maisons neuves.

Même si la décision finale est attendue à la fin mars, l'enjeu est énorme pour l'industrie canadienne car on parle d'un marché d'environ 10 milliards par année. Personne du côté du gouvernement ne voulait chiffrer l'impact des nouveaux droits, mais un fonctionnaire a reconnu qu'il y aurait de « sérieuses répercussions ».

VOIR PAGE A 8: WASHINGTON

ÉCONOMIE

Jacques Laurent présidera le conseil d'Hydro

Bernard Landry a choisi l'avocat montréalais Jacques Laurent, un ami de longue date, pour devenir le prochain président du conseil d'administration d'Hydro-Québec. Ce choix n'est pas encore entériné, mais devrait l'être par décret la semaine prochaine lors de la réunion du conseil des ministres.

■ À lire en page B 1

Les B-52 entrent en scène

L'aviation américaine intensifie ses frappes sur les positions talibanes

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE

L'aviation américaine a effectué hier ses bombardements les plus intenses et les plus concentrés des positions des talibans sur le front au nord de Kaboul, la capitale afghane, en préparation d'une offensive imminente de l'opposition, alors que la maladie du charbon a fait une nouvelle victime aux États-Unis.

Pour la première fois depuis le début des frappes, il y a trois semaines, un bombardier lourd B-52 a été utilisé pour viser à deux reprises des positions au nord de Kaboul, a constaté un journaliste de l'AFP. D'autres appareils plus légers ont ensuite lâché une douzaine de bombes sur la zone de Karabak.

L'aviation américaine a également bombardé à plusieurs reprises les lignes de front des talibans à 50 ki-

VOIR PAGE A 8: B-52

INDEX

7	8313 000671	2	
Annonces	A 4	Idées	A 7
Avis publics	B 4	Le monde	A 5
Bourse	B 2	Les sports	B 6
Culture	B 8	Mots croisés	B 4
Économie	B 1	Télévision	B 7
Editorial	A 6	Météo	B 4

L'ultime traite de Claude Blanchard



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Baroud d'honneur au Cabaret du Casino ce week-end pour le dernier des Mochicans du vrai spectacle de variétés. Le comédien-vedette d'*Omertà*, *Virginie* et de la prochaine télésérie *Music-Hall* l'aura prouvé cent fois en deux ans sur toutes les belles scènes du Québec: il était et continue d'être un fameux showman.

SYLVAIN CORMIER

Et dix de plus. Le présent séjour de Claude Blanchard au Cabaret du Casino de Montréal — le dernier, jure-t-il — s'achève dimanche. En deux ans d'existence du spectacle *C'est beau la vie*, ça lui aura fait une bonne centaine de soirs derrière la cravate. Blanche, la cravate. Et formidable, le spectacle. Un spectacle de variétés comme il ne s'en fait évidemment plus: quinze musiciens, ribambelle de danseurs, grand escalier, chanson et franche rigolade à la même enseigne, la totale. « C'est beaucoup de monde et beaucoup d'argent », commente Blanchard avec le ton sans appel d'une scène assassine d'*Omertà*.

« Le seul qui se sacrifie là-dedans, c'est moi... » Les rires fusent dans la loge du comédien, qui vient de boucler un autre épisode de *Virginie*. La relationniste, le photographe, on s'esclaffe. Blanchard sourit, le gag a porté. « C'est pas une blague, au fond, nuance-t-il. Ce spectacle-là, c'est une traite que je me suis payée mais que je paye aussi. J'aurais pu aller au

VOIR PAGE A 8: BLANCHARD

BQ BIBLIOTHÈQUE QUÉBÉCOISE

www.livres-bq.com

Louis Gauthier
Les aventures de Sivil Pacem et de Para Bellum
TOME II

ALORS, ÇA SEIT DON VÉRIEL LE TCHÉ ?

VOULIÉ PÉRIÉ DE 250 000 EMPÉRIÉ ?

QUELLE IMPÉRIÉ ?

Magistrale leçon d'écriture!
Tout ce qu'il ne faut pas faire est là, noir sur blanc.
Vic Torugo

Tome I: 240 pages • 8,95 \$
Tome II: 200 pages • 8,95 \$

En vente dans toutes les bonnes librairies

• LES ACTUALITÉS •

Le budget des grands travaux

ROBERT DUTRISAC

DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Dévoilé aujourd'hui, le «budget de la confiance», comme le veut l'expression de la ministre des Finances, Pauline Marois, sera avant tout le budget des infrastructures dont les travaux, d'une valeur de plus de deux milliards, seront devancés pour avoir un maximum d'impact sur l'activité économique.

Mais si Pauline Marois mise tant sur le devancement des travaux d'infrastructure, c'est qu'en plus de l'effet psychologique immédiat qu'elle cherche à produire sur les citoyens, la ministre prépare le terrain pour pallier un ralentissement économique peut-être plus long et plus prononcé que prévu il y a un mois à peine.

En privilégiant les grands travaux, le gouvernement Landry sait que leurs effets sur l'économie ne se produiront pas en criant ciseaux. Même si on mettait en branle pour plus de deux milliards de travaux immédiatement, c'est dans six mois au plus tôt que

les premières retombées apparaîtraient. Et le véritable effet moteur pour l'économie découlerait de ces investissements ne se ferait ressentir que dans un ou deux ans, selon les économistes.

A cet égard, les économistes comme Gilles Soucy, du Mouvement Desjardins, qui prévoient un ralentissement de courte durée s'achevant au deuxième trimestre de 2002, préconisent des mesures qui auront des effets immédiats. Il existe plusieurs de ces sparadraps économiques qui ont tous été évoqués ces dernières semaines: remise d'un chèque avant Noël aux contribuables, ou encore aux seules familles, diminution temporaire et générale de la TVQ ou encore sur certains produits — vêtements, meubles, etc. — comme Jacques Parizeau l'avait fait.

Mais tout indique que Mme Marois n'empruntera pas cette voie. Tandis que les revenus de l'Etat sont stagnants, ces initiatives, dans la mesure où on voudra qu'elles aient de l'effet, pourraient être coûteuses à court terme. De plus, leur effet réel est difficile à évaluer. En dehors de l'indexation des

tables d'impôt à compter de janvier 2002, promise dans son dernier budget, Mme Marois n'envisage d'ailleurs aucune baisse d'impôt.

Les investissements publics — en plus des infrastructures, on cite le logement social, les garderies et l'équipement médical — ont le mérite de ne pas grever les finances de l'Etat; ils peuvent s'amortir sur une longue période et ne coûter que les frais d'intérêt dans un premier temps.

Pour les entreprises, on estime que la ministre des Finances aura prévu des mesures qui permettront aux PME manufacturières et exportatrices de survivre à cette période difficile. On évoque un fonds de capital d'urgence afin d'aider les PME issues de secteurs névralgiques à surmonter une mauvaise passe. Certains s'attendent à ce que la ministre imite l'Ontario et diminue la taxe sur le capital des entreprises, une demande que toutes les associations patronales lui ont faite lors des consultations prébudgétaires à huis clos. Cette taxe, dont le taux est fixé à 0,64 % de la valeur du capital d'une entreprise, rapporte toute-

fois 1,5 milliard au trésor québécois, soit le tiers de tout l'impôt versé par les entreprises.

Pauline Marois aura fort à faire pour signer un budget équilibré pour 2002-03, comme c'est sa ferme intention. Les coûts en santé continuent de croître à un rythme qui dépasse largement la croissance économique. Même en maintenant cette hausse des coûts à 3 %, la note s'éleverait à 500 millions. De même, le budget spécial de Mme Marois doit absorber le déficit de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) — 200 millions — et celui de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) — 400 millions. Dans ce dernier cas, on rapporte que ce déficit ne figurera pas dans le bilan du gouvernement. La CSST créerait de nouveau une provision pour rendement négatif, qu'elle avait abolie il y a un an, et cachera ainsi ce déficit qu'on ne saurait voir. En contrepartie, Mme Marois aurait accepté que la CSST sorte du périmètre comptable du gouvernement, une demande du conseil d'administration de l'organisme.

Hausse des tarifs

Hydro-Québec devra se justifier, dit Brassard

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Québec ne rendra pas la vie facile à Hydro-Québec, qui souhaite augmenter ses tarifs de 1,5 à 2 % à partir de 2004. Le ministre Jacques Brassard prévient la société d'Etat qu'elle devra se justifier devant la Régie de l'énergie et le gouvernement avant de recommencer, après un gel de six ans, à hausser ses tarifs dans le but d'accroître sa rentabilité.

«Hydro-Québec peut bien mettre dans son plan stratégique cette intention d'obtenir des augmentations de tarifs à partir de 2004-05, mais il faut que ce soit accepté par la Régie. Je dirais aussi: il faut que ce soit accepté par le gouvernement», a déclaré le ministre des Ressources naturelles à l'Assemblée nationale.

M. Brassard a répliqué aux sceptiques que la Régie de l'énergie a toujours des «pouvoirs considérables» en matière de tarifs d'électricité. Il a ajouté que son gouvernement souhaite garantir un approvisionnement suffisant et sécuritaire en matière d'énergie tant pour les familles que pour les entreprises.

«L'objectif premier, c'est de satisfaire la demande québécoise en énergie. Je veux détruire le mythe qui veut qu'on produise au Québec parce qu'on veut exporter. Ce n'est pas exact. Evidemment, si on dispose de certains excédents qu'on peut vendre à très bon prix sur le marché nord-américain, je ne vois pas le scandale en agissant ainsi.»

La critique libérale Claude Bécharde va encore plus loin en appuyant clairement l'augmentation des tarifs et des ventes d'électricité aux États-Unis si la rentabilité accrue d'Hydro-Québec sert à augmenter les investissements en région et à relancer de grands

projets hydroélectriques. Sinon, il s'agit carrément d'une nouvelle façon de taxer la population.

«Est-ce que des augmentations, qui vont apporter environ 350 millions de plus à Hydro-Québec, vont servir directement à Québec, vont être versées dans les coffres de l'Etat?»

M. Bécharde pense que le gouvernement doit penser sérieusement à relancer un projet comme Grande Baleine et ne pas s'en tenir simplement aux plus petits projets en cours: Péribonka, Toulouste, Romaine, dérivation Grand-Mère, Mercier, chute Allard, rapide des Coeurs.

Le député de Kamouraska-Témiscouata promet qu'un gouvernement libéral, «dans quelques mois», remettra les grands projets d'Hydro-Québec en marche pour en faire de nouveau le «moteur économique du développement» du Québec.

Consommateurs

Pour sa part, la Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ) rappelle que la mission première d'Hydro-Québec demeure de produire et de distribuer de l'électricité au coût le plus abordable possible. La coalition estime qu'avec les hausses prévues (1,5 % en 2004, 1,6 % en 2005 et 2 % en 2006), ce «service essentiel» deviendra de moins en moins accessible pour les familles démunies, qui risquent de devoir couper dans leurs besoins en alimentation afin de payer la facture d'électricité.

Allant dans le même sens, le chef de l'ADQ, Mario Dumont, s'oppose lui aussi à une augmentation des tarifs d'électricité. Avant le gel de six ans, rappelle-t-il, les tarifs avaient déjà beaucoup augmenté, plaçant certaines familles dans une position financière fort délicate.

Plus que du bonbon...



LE DEVOIR

ARBORANT leurs déguisements d'Halloween, ces militants du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) ont visité hier le bureau de comté de Louise Harel, ministre responsable de l'habitation. Ce ne sont toutefois pas des bonbons qu'ils venaient y chercher mais des promesses d'investissement pour de nouveaux logements sociaux. Afin d'enrayer la crise du logement, ils sont d'avis que le budget déposé par la ministre Pauline Marois aujourd'hui devra inclure un investissement de 600 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

Équité salariale

Une demi-journée de grève au calendrier des professeurs

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

L'Alliance des professeurs de Montréal montre les dents dans le dossier de l'équité salariale. Réunis en assemblée générale mardi soir, les membres du syndicat ont voté à 80 % en faveur d'une demi-journée de grève à déclencher avant le 21 novembre.

Et ce n'est pas tout, l'exécutif de l'Alliance des professeurs a également le mandat de contacter les présidents d'autres syndicats locaux afin qu'ils tiennent une assemblée générale le jour où aura lieu la demi-journée de grève. Lors de ces assemblées, les enseignants seraient appelés à se prononcer sur une proposition de grève générale illimitée à compter du 19 novembre.

«Le dossier de l'équité salariale risque d'aller très loin», soutient le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, François Audet. Il y a un gros écart et le gouvernement ne montre pas de volonté de régler le dossier.»

Si on veut que l'année scolaire

se déroule bien, le gouvernement a avantage à ce que le dossier de l'équité salariale se règle vite, souligne le président du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Marcellin Noël. Mais selon lui, les discussions à la table des négociations vont bon train. Quoi qu'il en soit, «la CSDM s'engage à maintenir les services de garde dans les écoles, peu importe les moyens de pression qui seront employés.»

L'Alliance, qui représente 7300 enseignants, a également décidé de reporter la remise des bulletins des élèves. «Il ne s'agit pas d'un boycott des bulletins», précise François Audet. La remise sera reportée après le 21 novembre, mais les enseignants vont tout de même les préparer.»

L'annonce du report du bulletin ne dérange cependant pas trop les dirigeants de la CSDM. «C'est une décision qui a très peu d'impact et avec laquelle nous pouvons très bien vivre», indique Marcellin Noël. Il est moins chaud au sujet de la tenue d'une demi-journée de grève.

«L'Alliance sait très bien que c'est un

geste illégal et que la loi s'appliquera. No work, no pay», précise-t-il.

Les membres de l'Alliance ont rejeté la proposition qui visait à donner congé de devoirs et de leçons aux enfants. Ils ont également refusé de passer deux après-midi supplémentaires sans donner d'enseignement comme le proposait la Fédération des enseignants du Québec (FSE-CSQ).

«Les parents doivent se sentir rassurés», croit François Audet. Nous avons adopté des mesures qui touchent le gouvernement et non les enfants. Si jamais le dossier devait traîner, les professeurs songent à cibler la réforme comme prochain moyen de pression.

Le gouvernement québécois a jusqu'au 21 novembre pour réaliser l'équité salariale entre les emplois féminins et masculins. Menés par la FSE, les enseignants du primaire et du secondaire (en majorité des femmes) veulent que le gouvernement reconnaisse que leur emploi requiert 40 heures de travail par semaine.

Actuellement, ils sont payés pour 35 heures. La différence équivaut à 8000 \$ par année par enseignant. Le haut de l'échelle salariale (pour un enseignant qui a 17 ans de scolarité) est de 53 801 \$.

Le PQ tente de refaire l'unité dans Mercier

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Après la défaite crève-cœur d'avril dernier, le Parti québécois de Mercier tente de reconstruire la coalition souverainiste dans la circonscription, question de reconquérir le siège perdu à l'Assemblée nationale.

La forte présence de l'Union des forces progressistes, qui a récolté, avec son candidat Paul Cliche, 24 % des voix, avait divisé le vote en faveur du Parti libéral du Québec. Le nouvel exécutif élu la semaine dernière ambitionne de ramener les déserteurs dans le giron péquiste.

Mais déjà on y retrouve un de ceux qui avaient travaillé avec la gauche après s'être présenté à l'investiture péquiste pour y dénoncer «la tangente néolibérale» du PQ et le parachutage par l'établissement du candidat Claudel Toussaint. En mars dernier, Carl Boileau disait se sentir trahi par son parti. Il agit aujourd'hui comme conseiller jeunesse au sein de l'exécutif local.

L'association péquiste est maintenant présidée par Louis La Rochelle, qui siège depuis 1999 à l'exécutif. À ses côtés, on compte un autre candidat défait à l'investiture, Pierre Tadros, ainsi que deux militants issus de Force jeunesse, Frédéric Lapointe et François Rebello. Ce dernier ne cache pas l'urgence pour le Parti québécois de renouveler sa base militante et d'éliminer les chicanes et tensions qui ont secoué Mercier au cours de la dernière année. Il y a eu la défaite lors des élections complémentaires mais aussi, dans les mois précédents, l'affaire Michaud avec ses relents de nationalisme ethnocentrique.

«Ca prend de la relève. Il ne faut pas juste se plaindre. On a une responsabilité sur le plan politique. La meilleure façon de commencer, c'est par le militantisme», affirme M. Rebello, qui occupe la fonction de conseiller au programme.

Avec deux autres militants péquistes, Sylvain Gendron, fils du député d'Abitibi-Ouest François Gendron, et Eric Bedard, un ancien président des jeunes péquistes, François Rebello proposera lors du prochain conseil national du PQ qu'une consultation sur le rapatriement de points d'impôt du gouvernement fédéral se tienne en même temps que les prochaines élections générales. L'idée ne fait pas consensus au sein du PQ. Le président Bernard Landry ne s'est pas encore prononcé sur la question.

Plus largement, le PQ de Mercier entend être très actif politiquement. L'équipe souhaite tenir des états généraux des souverainistes de Mercier le printemps prochain.

Bijouterie Gambard

Vente et service technique

ROLEX

Datejust
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

BUDGET 2002-2003

Publications Québec

En vente le 1^{er} novembre à compter de 16 h à la librairie Renaud-Bray du Complexe Desjardins (514) 288-4844 et à la librairie Les Publications gouvernementales, 1185, rue Université (514) 954-1633

Discours sur le budget 20,95 \$ Also available in English

Important: Veuillez prendre note que la librairie Les Publications du Québec du Complexe Desjardins est fermée depuis le 1^{er} juillet.

Les Publications du Québec

Téléphone: (418) 643-5150
1 800 463-2100
Télécopieur: (418) 643-6177
1 800 561-3479

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Club 402-HOMME®
Depuis 1977

Costumes griffés importés d'Italie

seulement 499\$

Tissus signés

- Cerruti 1881 - Zegna
- Marzotto - Zignone, etc.

1118, rue Sainte-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal • (514) 861-3636
Heures d'ouverture: Lun. au ven. 10 h à 18 h. Sam. 10 h à 16 h

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Michel David

La lionne de Bourget

Bernard Landry avait causé tout un émoi, en mars 1984, quand il avait affiché publiquement ses prétentions à la direction du PQ, lançant officiellement la course bien avant que René Lévesque n'ait commencé à parler de retraite.

«Je me tiens en forme physique, intellectuelle et morale et, à 47 ans, je sais que je suis capable d'atteindre la première place», avait-il déclaré au journaliste Pierre Godin. On peut reprocher bien des choses à M. Landry, mais pas de manquer d'audace. Il a dû patienter pendant dix-sept ans, mais il a finalement réussi.

Sans être considéré comme le dauphin, M. Landry avait quand même une feuille de route qui pouvait justifier ses ambitions. En 1976, il avait peut-être hérité d'une coquille vide avec le ministre d'État au Développement économique, mais la publication de *Bâtir le Québec* lui avait donné l'image d'un homme de vision.

Il avait également montré de quel bois il se chauffait, en 1982, quand il avait dépouillé en un tournemain son collègue des Affaires intergouvernementales, Jacques-Yvan Morin, pourtant vice-premier ministre, pour se tailler sur mesure un ministère du Commerce extérieur.

L'actuelle ministre d'État à la Culture et aux Communications, Diane Lemieux, n'a pas ces références à présenter. L'électeur moyen serait sans doute bien embêté de relever un seul geste qu'elle a pu faire depuis sa nomination, si ce n'est sa déclaration maladroite sur la culture ontarienne. De son passage au Travail et à l'Emploi, on a surtout retenu le cafouillage à Emploi-Québec et son échec à vendre son projet de réforme du Code du travail.

Cela n'a pas empêché Mme Lemieux de se placer, elle aussi, sur la liste des aspirants premiers ministres. *«Je ne peux pas dire que cette idée n'est pas présente, elle est là, en toile de fond»*, a-t-elle confié au magazine *L'Édition*, un mensuel destiné aux gens d'affaires, qui la présente avec force louanges comme une véritable «lionne» pouvant légitimement entretenir les plus grandes ambitions.

Même si son étoile a beaucoup pâli depuis trois ans, aucun de ses collègues n'a dû être surpris, tant son appétit de pouvoir est notoire. Dans les jours qui ont suivi la démission de Lucien Bouchard, les adjoints de Bernard Landry ont même été étonnés de la franchise brutale avec laquelle elle était prête à monnayer son appui, qu'elle avait au demeurant surévalué.

Il y a présentement deux groupes qui comptent au conseil des ministres. Le premier groupe est celui des «pro-Landry», dont les principaux membres sont Gilles Baril, Sylvain Simard et Joseph Facal. Le deuxième groupe n'est pas nécessairement composé de gens qui s'opposent au premier ministre ou dont la loyauté serait suspecte, mais plutôt de ceux qui représentent «l'après-Landry». On y retrouve Pauline Marois, François Legault, André Boisclair et, bien entendu, Diane Lemieux, qui sont tous considérés comme des candidats potentiels à la succession.

Il faut sans doute moins voir de calcul que de prétention dans la déclaration de Mme Lemieux. Elle aura néanmoins pour effet de rappeler à tout le monde que la prochaine élection, qu'elle ait lieu dans six mois ou dans deux ans, risque d'entraîner le départ de M. Landry et qu'il vaut mieux être prêt, parce qu'il y aura bel et bien une course.

Pour le moment, Mme Lemieux devrait surtout se préoccuper de sa réélection. La première chose dont un futur premier ministre a besoin est un comté sûr. Avoir été celui de Camille Laurin ne fait pas de Bourget une forteresse péquiste, loin de là. En 1985 et 1989, on y a élu une obscure députée libérale d'arrière-banc et la nouvelle carte électorale y désavantage le PQ. Pour Mme Lemieux, une défaite serait sans doute fatale.

Dans son entrevue à *L'Édition*, elle évoque des «membres influents» du PQ qui l'auraient pressentie après la démission de M. Bouchard, mais elle n'a pas de véritable assise au sein du parti. Même si elle représente un comté d'une région étiquetée radicale, Montréal-Centre, elle-même n'est clairement identifiée à aucune tendance. Elle n'est ni une «pure et dure» ni une passionaria de la social-démocratie.

Sur la question linguistique, dont elle est la ministre responsable, Mme Lemieux est demeurée d'une remarquable discrétion. Quand le rapport Larose a été rendu public, en août dernier, elle a refilé la patate chaude à son collègue Joseph Facal. Pourtant, s'il y a un sujet qui peut mobiliser les militants péquistes, c'est bien celui-là. Il serait grand temps qu'elle trouve quelque chose de significatif à en dire.

Clairément, le gouvernement n'entend rien changer aux règles actuelles en matière d'affichage commercial et d'accès au cégep anglophone. En revanche, Mme Lemieux pourrait très bien entreprendre de combler les lacunes criantes du rapport Larose au chapitre de la langue de travail, notamment la francisation des petites entreprises, essentielle à l'intégration des immigrants.

À l'évidence, la quête de la souveraineté va devoir souffrir une pause. Elle serait peut-être le meilleur amendement à la loi 101, comme disait Lucien Bouchard, mais ce n'est pas une raison pour se croiser les bras, bien au contraire. Pour la lionne de Bourget, il y a là une magnifique occasion.

mdavid@ledevoir.ca

Lutte contre le terrorisme

Le SCRS n'a pas besoin d'une nouvelle loi

Le Comité de surveillance note toutefois l'insuffisance des moyens de l'agence fédérale

Définir le terrorisme ne suffit pas. Il faut donner au SCRS des ressources accrues pour affronter la menace extrémiste grandissante, un sujet de préoccupation de premier ordre pour le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Il n'est pas bien utile de définir le terrorisme dans un projet de loi comme veut le faire Ottawa pour lutter efficacement contre la menace extrémiste, estime le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) dans son rapport annuel.

L'organisme estime que le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) ne réussira pas à combattre le terrorisme de manière plus efficace à grand renfort de modifications aux lois fédérales. Il lui faut au contraire des ressources additionnelles pour bien remplir son mandat.

Dans son récent rapport annuel, passé inaperçu dans les médias, le CSARS remarque de profondes et rapides transformations dans le mandat du SCRS. Il y a à peine dix ans, la mission première de l'agence était de lutter contre les actes d'espionnage commis par les pays étrangers, le Bloc de l'Est en tête. Aujourd'hui, le terrorisme trône au premier rang des priorités, et à raison. Selon le CSARS, la violence à des fins politiques et le terrorisme constituent les menaces «les plus sérieuses» pour le Canada.

Ces mutations compliquent la tâche du SCRS. «Les cas dont doit traiter le Service l'obligent de plus en plus à porter des jugements nuancés — en raison de la ligne de démarcation souvent floue qui sépare les actions à caractère licite, politique ou illicite, teintées de violence ou de menaces de violence — au sujet des organismes et des personnes qui ont des visées politiques», explique le CSARS dans son rapport.

«Le Comité ne croit en l'existence d'aucune solution politique ou législative magique qui rende ces jugements moins difficiles à porter ou facilite l'atteinte d'un juste milieu entre la sécurité nationale et la protection

des droits civils», ajoute l'organisme, sans toutefois faire mention directe du projet de loi antiterroriste lancé par les libéraux.

Le CSARS est une sorte de chien de garde mis en place en 1984 pour examiner la performance du SCRS et suggérer au besoin des modifications dans le *modus operandi* de l'agence fédérale d'espionnage. Il observe une proportion croissante des plaintes qui lui sont adressées en matière de filtrage lié à l'immigration et à la sécurité. Le filtrage est l'une des principales activités du SCRS, et il s'en acquitte péniblement.

Dans son examen pour la période 2000-01, le CSARS a analysé la situation dans un bureau d'agent de liaison-sécurité qui œuvre à l'étranger dans des conditions pénibles. Les installations sont déficientes; la charge de travail est alourdie par de nombreuses activités de filtrage de sécurité des demandes d'immigration et des visas. En dépit de ces «circonstances difficiles», le personnel fait du bon boulot, estime le CSARS. Mais en raison de la charge de travail «manifestement trop lourde», le Comité craint que des fonctions importantes ne puissent être remplies avec la rapidité voulue.

Le filtrage de sécurité en matière d'immigration et de sécurité occupe une proportion croissante dans le total des plaintes traitées par le CSARS. Le Comité prévoit que les modifications à la loi sur l'immigration et l'enregistrement obligatoire des organismes de charité, deux pièces maîtresses du projet de loi antiterroriste, vont entraîner une recrudescence des plaintes.

Au cours de la période d'étude, le SCRS a effectué 81 650 évaluations de filtrage de sécurité à l'immigration. Il n'a rien trouvé à signaler dans la majorité des cas. Le Service a envoyé 109 avis de non-admissibilité à Immigration Canada, sous le prétexte que les personnes concernées pouvaient constituer une menace pour la sécurité nationale. Le temps de traitement moyen était de un an et neuf mois.

Le Comité a identifié en 1997-98 des lacunes dans le filtrage des demandeurs du statut de réfugié. Le SCRS et Immigration Canada ont instauré depuis un programme pour éviter qu'on puisse entrer et demeurer au Canada pendant une période indéfinie sans subir d'évaluation. Le CSARS a l'intention d'examiner ces changements de près dans ses prochains rapports.

Des parents d'autistes poursuivent Québec

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Près d'une centaine de parents d'enfants atteints d'autisme ont déposé hier une requête en cour pour obtenir l'autorisation d'intenter un recours collectif de plus de 15 millions de dollars contre le gouvernement du Québec.

Ces parents, qui luttent afin d'obtenir des services adéquats pour leurs enfants, ont franchi hier une nouvelle étape dans la croisade judiciaire entreprise le 15 novembre 2000 pour faire reconnaître les droits des enfants souffrant de troubles envahissants du développement (TED).

Après avoir obtenu le soutien du Fonds québécois d'aide au recours collectif le printemps dernier, ces parents espèrent maintenant obtenir le feu vert des tribunaux pour amorcer leur vraie bataille judiciaire contre le gouvernement.

Dans leur requête, ces parents entendent alléguer que les programmes d'intervention précoce auprès des enfants autistes sont des services de santé essentiels que le réseau de santé québécois est pourtant incapable d'offrir aux familles qui les réclament. Faut-il de services accessibles, les parents d'enfants atteints de TED n'ont d'autre choix que de se tourner vers les services privés pour obtenir, à grands frais, des soins adéquats pour leurs enfants.

À l'instar d'autres recours intentés par des parents en Colombie-Britannique et en Ontario, les parties à ce recours collectif québécois espèrent que la cour obligera le gouvernement à rendre disponibles gratuitement des programmes d'intervention intensive et précoce, basés sur les approches comportementales appliquées (ABA), largement utilisées aux États-Unis. Ces approches, appliquées en bas âge, permettraient des avancées substantielles chez les enfants atteints de TED.

Les parents entendent aussi prouver la négligence du gouvernement et réclamer plus de 15 millions pour les frais encourus par les familles qui n'ont pas pu obtenir de services gratuits dans le réseau public. On estime que les frais pour obtenir des soins spécialisés dans le secteur privé peuvent s'élever à 50 000 \$ par année.

La Cour de la Colombie-Britannique vient d'ailleurs de donner raison aux parents d'enfants souffrant d'autisme en reconnaissant que les programmes d'intervention précoce sont une nécessité. D'autres poursuites, intentées en Ontario et en Alberta, ont aussi donné lieu à des percées importantes pour les droits et l'amélioration des services pour les enfants atteints de TED.

Canada

un excellent mode d'épargne. c'est garanti.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA

2,30% 2,80% 4,00%

An 1 An 2 An 3
Émission 21 - Taux annuel composé de 3,03% après 3 ans.

OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA

1,80%

An 1
Émission 72Émissions 21 et 72 en vente jusqu'au 1^{er} novembre 2001, sous réserve de modifications sans préavis.

Nouvelles Obligations d'épargne du Canada

- Garanties à 100 % par le gouvernement du Canada
- L'Obligation d'épargne du Canada est encaissable en tout temps; elle porte un taux d'intérêt révisable à la hausse en fonction de la conjoncture du marché
- L'Obligation à prime du Canada est encaissable une fois l'an à la date anniversaire de l'émission et durant les 30 jours suivants
- Les deux titres sont assortis des options REER et FERR
- Nouvelles émissions en vente mensuellement sur une période de 6 mois
- Aucuns frais
- Titres offerts en diverses coupures à partir de 100 \$ seulement
- Achetez en ligne, par retenues salariales, par téléphone ou à votre institution bancaire ou financière
- Les détenteurs des titres en circulation suivants recevront les taux susmentionnés pour la même période et respectivement: Obligations à prime du Canada de l'émission 3 et Obligations d'épargne du Canada des émissions 45 à 50, 54, 60 et 66

vous pouvez y arriver.

pour acheter directement, consultez www.oec.gc.ca ou composez 1. 888. 773. 9999NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSÉ SUR DU SOLIDE

Le ministre des Finances peut mettre fin à la vente des obligations en tout temps.

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Une comparaison malheureuse

(Le Devoir) — Les propos tenus par Pierre Bourque dans *Le Devoir* d'hier, selon lesquels la banlieue s'intégrera à Montréal à la même vitesse que Terre-Neuve a intégré le Canada, n'ont pas manqué de faire réagir l'Union des citoyens de l'île de Montréal. «Les masques tombent, a dit le candidat dans Verdun, Georges Bossé. Ce dernier s'est insurgé contre «la comparaison aberrante» qu'a faite le chef de l'Équipe Bourque/Vision Montréal. «Franchement, Pierre Bourque avait déjà affirmé ne pas se préoccuper de la banlieue et ne pas vouloir de son appui, mais il y a des limites à considérer la banlieue comme une région éloignée alors qu'elle représente pratiquement la moitié de l'île de Montréal», a-t-il dit. De plus, M. Bossé estime que le commentaire de M. Bourque est révélateur de la pensée du candidat à la mairie, qui, «dans son for intérieur, voit la banlieue comme une île lointaine qui, sous son règne absolutiste, ne serait même pas représentée au comité exécutif», a-t-il déploré. «Diviser pour régner, telle est l'approche de Pierre Bourque. C'est de la pure arrogance. Pour nous, c'est inacceptable. L'île est rassemblée autour de Gérard Tremblay et nous allons avancer ensemble», a conclu M. Bossé.

Des renforts pour le jour du scrutin

(Le Devoir) — Toutes les mesures seront prises pour assurer le bon déroulement des élections du 4 novembre, a assuré hier le ministre des Affaires municipales, Louise Harel, en réponse aux questions de l'opposition. Interpellé de son côté par les avocats de l'Équipe Tremblay/Union des citoyens de l'île de Montréal, le président d'élection de la nouvelle ville de Montréal, Léon Laberge, a annoncé que ses effectifs compteront 1500 personnes de plus afin d'éviter une répétition des longues files d'attente qui sont apparues à certains endroits lors du vote par anticipation de dimanche dernier. Des isolements pourraient également, au besoin, être ajoutés dans certaines sections de vote. Il s'est toutefois gardé, pour le moment, de répondre à la demande d'allonger la période de votation qui doit, pour le moment, s'étendre de 9h à 19h.

Santé: le Québec est la province la plus chiche

(PC) — De toutes les provinces canadiennes, c'est le Québec qui dépensera le moins pour la santé par habitant en 2001-02. Il faut toutefois noter que le Québec dépensera pour la santé 14,8283 milliards en 2001-02, comparativement à 14,218 milliards en 2000-01, soit une hausse significative. C'est ce qui ressort des statistiques pour l'ensemble du pays dévoilées hier par l'Institut canadien d'information sur la santé. Cet institut est un organisme autonome, sans but lucratif, créé par les ministres de la Santé du Canada. C'est la première fois que le Québec est la province qui dépense le moins pour la santé par habitant ces dernières années. Précisément, pour l'exercice 2001-02, le Québec dépensera 2005,16 \$ par habitant pour la santé, comparativement à 2221,20 \$ par habitant en Ontario, 2196,80 \$ au Nouveau-Brunswick, 2425,07 \$ en Alberta et 2440,80 \$ en Colombie-Britannique.

Une escorte spéciale

(PC) — Une cargaison de 500 tonnes métriques d'explosifs industriels a été déchargée hier sous haute surveillance au terminal portuaire de La Baie, au Saguenay. Dans le contexte actuel au niveau international, ces opérations sont spécialement encadrées. C'est la première fois que la Sûreté du Québec met en place des équipes pour surveiller la circulation des fardiers. Elle assure l'escorte des camions entre La Baie et les destinations des véhicules, au Canada et aux États-Unis. Toutes les informations sur les destinations et la logistique sont gardées secrètes.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les enjeux de la campagne: la Communauté métropolitaine de Montréal

Ce que maire veut...

Le futur président de la CMM influencera considérablement le développement de la nouvelle structure supramunicipale

Afin d'éclairer les lecteurs sur les véritables enjeux de la campagne électorale municipale de Montréal, *Le Devoir* se penche cette semaine sur certains sujets jugés importants. Aujourd'hui: la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Le futur maire de Montréal sera nommé d'office président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), une instance supramunicipale qui aura principalement pour mandat la planification du développement économique et du transport dans la région métropolitaine. Mais on taille ici dans le neuf. La CMM peut donc, si l'un ou l'autre des candidats est élu, devenir un organisme important ou au contraire une instance plus que secondaire.

«A structure égale, il peut y avoir des destins pas mal différents selon la personne qui dirige», confirme Pierre J. Hamel, professeur à l'Institut national de recherche scientifique (INRS). D'où l'importance, encore une fois, de l'issue du vote dimanche. D'autant plus que les styles de gestion de Pierre Bourque et de Gérard Tremblay s'annoncent assez différents. Mais n'allez surtout pas fouiller dans leur programme respectif, vous ne trouveriez rien qui vaille. Aucun n'en fait vraiment mention.

«La CMM est l'objet de questionnements, soutient M. Hamel. C'est difficile de savoir ce qu'ils [les deux candidats] veulent en faire.» Donc, plutôt que de se fier à leurs engagements, quasi nuls en cette matière, il faut se rabattre sur leur style respectif, semble-t-il.

«Une des grandes énigmes concerne M. Tremblay. Comment va-t-il être comme maire? Quelle sera sa légitimité par rapport aux autres maires? Une chose dont on peut être certain, toutefois, c'est que M. Bourque, par rapport aux autres maires, a gagné ses galons. Les autres maires le considèrent comme un vrai

maire, ce qu'a priori M. Tremblay n'a pas encore comme réputation. Et ça, ça peut tout faire changer.» Tout comme les volontés centralisatrices de l'un et celles décentralisatrices de l'autre.

Selon Richard Shearmur, économiste urbain et régional à l'INRS, la réelle différence entre les deux aspirants à la mairie se situe à ce niveau. «Dans le contexte de l'île de Montréal, M. Tremblay est quand même en train de prêcher la décentralisation des pouvoirs. En ce sens, les autres municipalités de la CMM [comme Laval et Longueuil, par exemple] pourraient se sentir moins menacées. Peut-être que Gérard Tremblay, parce qu'il est plus enclin à la décentralisation des pouvoirs, ferait mieux tourner la CMM que Pierre Bourque», croit M. Shearmur.

Mais toujours est-il que le premier président de la CMM infléchira sans doute la destinée de cette nouvelle instance. Pour bien comprendre l'importance de la tête dirigeante dans un organisme supramunicipal, M. Hamel rappelle la petite histoire des municipalités régionales de comté (MRC). «Certaines MRC ont vu leur mandat comme un simple "cut and paste" où l'on met bout à bout les différentes propositions des municipalités alors que, théoriquement, il était question de concertation et d'harmonisation. D'autres MRC, en même temps, se sont mises à péter le feu. Des choses très intéressantes se sont ainsi faites à certains endroits. Ça dépend de qui est là.»

Dur, dur donc de savoir ce qu'il adviendra de la CMM, mais c'est mal parti, conviennent les deux chercheurs. «Le gouvernement aurait voulu faire quelque chose de tranquille aux portes qu'il n'aurait pas agi autrement», croit M. Hamel.



Le Jardin botanique, l'Insectarium, le Biôdome, le Planétarium et le Cosmodôme seront administrés par la future Communauté métropolitaine de Montréal. Une facture de 37 millions.

M. Shearmur, pour sa part, considère qu'un important flou entoure toujours cette Communauté, à deux mois de sa naissance. «Il y a un flou très certain sur les rôles de la CMM par rapport aux CLD [Centres locaux de développement], notamment. Les CLD ont dû faire des plans de développement économique sur plusieurs années sans connaître ceux de la CMM. Or la loi qui crée la CMM stipule que ces plans doivent être compatibles. Et ce flou va au-delà du développement économique.»

De plus, ajoute M. Shearmur, la CMM arrive à un bien drôle de moment. Alors que l'on souhaitait théoriquement avoir un organisme qui détient

de larges pouvoirs, la fusion des municipalités également décrétée par le gouvernement est venue créer des villes énormes. «Et je vois très mal comment la CMM pourra aller à l'encontre de ce que la nouvelle ville de Montréal voudra, indique-t-il. Je vois la possibilité d'un bras de fer sérieux entre Laval et Montréal dans le cas où un projet de développement économique de la CMM est perçu comme allant à l'encontre des intérêts de Laval.»

Reste donc à voir, à la suite de l'élection du 4 novembre, comment le futur maire jouera la carte de la CMM alors que ni l'un ni l'autre semblent n'avoir pour l'instant de pensée très claire à cet effet.

Au lendemain des élections

Le Québec comptera 160 municipalités de moins

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le dimanche 4 novembre 2001, une étape décisive sera franchie dans la politique de réorganisation municipale et une nouvelle page d'histoire s'écrira. Les citoyens de 640 municipalités seront appelés aux urnes pour élire leur maire, leur président d'arrondissement et leur conseiller, un geste qui consacrera la disparition de 160 villes, villages et cantons.

Pour la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, Louise Harel, qui a travaillé d'arrache-pied dans ce dossier pendant près de deux ans, «le compte à rebours se termine dimanche».

Mme Harel estime qu'avec ces élections, on tournera une page d'histoire, en ce sens que le monde municipal, selon elle, «aura été le grand oublié de la Révolution tranquille».

«On ne se sera pas encore donné un pays, mais on s'est donné une vraie capitale et une véritable métropole», a affirmé la ministre au cours d'une entrevue cette semaine.

Pour la vice-présidente de l'Union des municipalités du Québec, Francine Ruest-Jutras, ces élections transforment le visage du monde municipal. «54 % de la population du Québec va se retrouver dans neuf municipalités [y compris Laval] de plus de 100 000 habitants», a-t-elle dit.

«[De plus], une métropole qui se retrouvera avec plus de 1,8 million d'habitants, ça va faire, par rapport au gouvernement, une interlocutrice de grand poids», a-t-elle dit.

En vertu de la loi 170 sur les fusions de centres, ces élections et celles qui se dérouleront les 18 et 25 novembre ainsi que le 2 décembre permettront surtout de créer sept nouvelles grandes villes de plus de 100 000 habitants.

Les mégacités créées en vertu de la Loi sur les fusions sont Montréal, Québec, Lévis, Longueuil, Sherbrooke, Trois-Rivières et Gatineau (Hull).

En novembre et au début décembre, soit les 18 et 25 novembre ainsi que le 2

décembre, les citoyens de Rimouski, Saguenay, Shawinigan, les îles de la Madeleine, Saint-Jérôme et Val-d'Or éliront à leur tour leurs représentants.

En plus de ces nouvelles villes centres, 18 municipalités à caractère rural, constituées à partir de 44 villes, villages et cantons, choisiront aussi leurs administrateurs municipaux.

Les élections dans 44 municipalités ont par ailleurs été reportées afin de poursuivre un processus de regroupement déjà en cours ou sur le point de se réaliser.

Les postes de maire et de l'ensemble des conseils sont en jeu dans 327 municipalités.

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel:
petitesannonces@ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

103
CONDOMINIUMS
ET COPROPRIÉTÉS

OUTREMONT condo 2 600 p.c., 3 c.c., 2 1/2 s. de b., foyer, piscine, lac, ski. Neg. (514) 385-8849

132
CHALET

CHALET CONDO À VENDRE. MONT STE-ANNE. 3 c.c., 2 s.b., foyer. Déjà loué. (418) 656-0639

135
TERRAINS

MÉTIS-SUR-MER Bord de l'eau, magnifiques terrains. (450) 972-1237

160
APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER

CARRÉ ST-LOUIS sur Laval, superbe 6 1/2 de maison unique, boiseries, balcon. 2 250\$. 843-7314

CDN-SNOWDON

5 1/2 décembre, chauffage, eau ch., cuisinière, frigo. Adultes de préférence. 700 \$. (514) 738-8321

160
APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

LOCATION TEMPORAIRE

Outremont (Bernard) Spacieux 6 pces, meuble, chauffé, foyer, vues. 1 nov.-1 avr. 1400\$. (514) 276-4872

MOREAU & SHERBROOKE

Grand 7 1/2 aspect ouest, 1 de c., bois franc, alarme, stat., jardin. Entièrement rénové avec goût, isolation. 2 min. métro. 1 250\$ libre. 255-0426

MTL-NORD, près Fleury, 5 1/2

bas duplex, tranqu., garage, gr. terrasse, jardin. 895\$ chauffé, éclairé. Idéal s.-retraité. 986-1740 (page 2)

OUTREMONT

Grand 6 1/2 face Mont-Royal, 1 de c., cuisinière, tranquillité. 1er nov. 1 300\$. 271-2730

160
APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER

PIED-À-TERRER dans appartement haut de gamme. Vieux-Québec. Disp. jan. 500 \$/m. (418) 265-2993

WESTMOUNT

Victoria Village 7 1/2, haut duplex, tr. éclairé, style victorien, rénové, insonorisé. Près métro et services, libre imm. 1925\$/mois chauffé. 487-3374

161
SOUS-LOCATION

PLATEAU 5^{1/2} MEUBLÉ, de janvier à juin 2002. 2 c.c., tout compris. 1 200 \$/m. (514) 596-8639

PLATEAU, 6 1/2, style, bien situé,

tranquille. 800\$/mois tout inclus sauf tel. 1er jan./1er sept. (négo). 521-3849 stonewall@arobas.net

164
CONDOMINIUMS À LOUER

PRES METRO ROSEMONT Pour 4 mois, condo neuf, tout équipé, 2 ch. c., stat. ext., 1800\$/mois. (514) 219-4619

170
HORS FRONTIÈRES À LOUER

AFFAIRES: PARIS OU CANNES Spacieux appartements ensolaillés. Proche gare/événements/plage. 700-800\$/sem. (514) 845-4425

PARIS BEAUBOURG

Bel app., idéalement situé. Tr. gr. deux pièces, tr. lumineux. 700 p.c. Entièrement équipé, internet. 750 \$/sem. Libre après 15 nov. pierre@tobedoo.com (514) 572-8669

176
CHALET À LOUER

ENTRELACS, 1 1/2 MI, 2 c.c., N.-F., pistes de ski de fond et alpin. Mois saison tr. incl. (450) 965-0994

LA CONCEPTION 20 min. Mtl

Tremblant, 3 c.c., période 5 à 6 mois. 1000\$/mois. (450) 967-9277

190
GARAGES, PARKING

EDOUARD-MONTPÉTI (coin Stirling et Willowdale), stationnement dans garage chauffé. 271-4168

192
ON DEMANDE À LOUER

QUÉBEC - HAUTE-VILLE Chambre ou petit aptt tr. équipé. Janvier à avril 02 (450) 688-1424

259
ESPACES COMMERCIAUX
ET INDUSTRIELS À LOUER

ESPACES INDUST. & COMM. à louer. Idéal pour ateliers, de 500 à 5 000 p.c., près métro, adjacent canal Lachine. (514) 932-4850

MAGNIFIQUES LOFTS

commerciaux à louer près Canal Lachine. Chauff., édar. incl. (514) 932-4850

275
LOCAUX À LOUER

CENTRE VILLE Capacité: 40 personnes Pour parties ou fêtes. Permis d'alcool (514) 845-7932

307
LIVRES ET DISQUES

BONHEUR D'OCCASION Librairie d'expérience achetée à domicile: philosophie, sciences, littérature et beaux-arts. Livres anciens ou rares 4487, rue De La Roche 914-2142

BOUQUINERIE ST-DENIS

achetée à domicile: littérature, philosophie, arts, livres anciens. (514) 288-5567

450
EMPLOIS DIVERS

TRADUCTEURS(TRICES) vers le français. Français impeccable. Tout diplôme universitaire accepté. Expérience. De 46 000\$ à 90 000\$/année. Traducteurs à faire exclusivement dans nos bureaux de TORONTO (416) 975-5252 poste 305

530
COURS

ANGLAIS (ACT, SAT, TOEFL) par Ph. D. 8h/200\$. 489-3801

POUR LE PLAISIR D'ÉCRIRE

Prospectus gratuit. 450-672-4883

562
PEINTRE, PEINTURE

LE MAÎTRE DU RÉSIDENTIEL Peintre-Plâtrier-Caféleur Depuis 89 Réf. écrites 704-3440

575
DÉMÉNAGEMENTS

G. JODOIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374

695
AUTOMOBILES

FORD EXPLORER 2000 2 portes, cuir, luxeux. 32 000km. Très bon prix. (450) 449-6338

AVIS DE DÉCÈS

HEURES DE TOMBÉE DU LUNDI AU VENDREDI: avant 14h30 pour publication le lendemain. Télécopieur: 985-3340 POUR INFORMATION 985-3344

LE DIMANCHE: avant 14h30

pour publication le lundi. Télécopieur: 985-3360 POUR INFORMATION 985-3333

Fondation

Maria-Robert pour la recherche et la formation de professionnels de la recherche

La recherche: la solution au casse-tête. Tél. (514) 932-2662

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 17 H 00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit

Master Card VISA

I · N · D · E · X

REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES
ET DE SERVICES

600 • 699 VÉHICULES

Propriétaires!

Objectif 38 000 000 \$

23 324 252 \$

Logement à louer? Propriété à vendre?

1125\$*

*3 lignes, 3⁷⁵ par ligne supplémentaire. Samedi seulement: 32% de plus.

Heure de tombée: 14h30 tous les jours
985-3322

Communiquez avec un conseiller publicitaire dès maintenant
Différents forfaits disponibles.

LE DEVOIR

VISA Master Card AMERICAN EXPRESS

Donnez à des gens qui aident des gens

LE DEVOIR

LE MONDE

Bombes à fragmentation sur l'Afghanistan

Chrétien s'en tient au légalisme

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Les bombes à fragmentation n'étant interdites par aucun traité, le premier ministre Jean Chrétien ne voit pas comment il pourrait s'opposer à leur utilisation par les Américains au-dessus de l'Afghanistan.

«Ces bombes-là ne sont pas illégales en vertu des traités internationaux et c'est pourquoi nous n'avons pas de raison de protester. Nous n'avons aucun moyen de protester parce que cela fait partie de l'arsenal d'une guerre», a-t-il dit après avoir rejeté toute comparaison avec les mines antipersonnel interdites en vertu d'une convention pilotée par le Canada.

Puis, à l'indignation du chef bloquiste, Gilles Duceppe, il a laissé entendre que les auteurs des attentats du 11 septembre ne s'étaient pas embarrassés des mêmes scrupules. «Les terroristes ne se sont pas demandé ce qui allait arriver aux citoyens américains à New York et à Washing-

ton», a-t-il dit. M. Duceppe a aussitôt rétorqué qu'un geste barbare n'en justifiait pas un autre.

Le ministre de la Défense, Art Eggleton, a pour sa part affirmé que l'usage des bombes à fragmentation est «légitime si elles sont employées de façon militaire contre des cibles militaires et non contre des civils».

Les bombes à fragmentation sont des bombes qui se fracturent en centaines de petites bombes afin d'augmenter leur portée et atteindre un plus grand nombre de cibles. Elles peuvent se répandre sur une superficie équivalente à un terrain de football. Et si les petites bombes de couleur jaune n'exploient pas, elles peuvent être déclenchées au contact, comme une mine antipersonnel.

Ce risque a d'ailleurs poussé les Américains à commencer à diffuser un message radio pour prévenir les Afghans contre les dangers de ces bombes et du danger de les confondre avec les enveloppes de ration alimentaire larguées des airs et qui sont de la même couleur jaune.

SHAHZADA ZULFIQAR
AGENCE FRANCE-PRESSE

Kandahar — «Pourquoi tuent-ils des gens ordinaires? Ils nous forcent à nous ranger du côté des talibans.» Amers, en colère, les civils de Kandahar, qui ont le malheur d'habiter dans le fief des talibans, tentent de survivre dans une ville dévastée par trois semaines de bombardements américains.

Siège et symbole du pouvoir taliban, Kandahar, dans le sud-est de l'Afghanistan, constitue une cible stratégique pour l'aviation américaine. Les bombes ont certes détruit l'état-major taliban, ainsi que les résidences du chef suprême, le mollah Omar, et de son «hôte» Oussama ben Laden.

Mais elles n'épargnent pas les «gens ordinaires», comme Haji Mohammad, 32 ans. A un groupe de journalistes étrangers — escortés par un garde taliban —, Mohammad raconte que son oncle a été déshabillé il y a cinq jours dans un bombardement américain sur Lungar, un faubourg situé à deux kilomètres du centre de Kandahar.

«J'ai vu l'avion qui volait bas, très lentement. Il tirait sans interruption», dit-il, se référant apparemment à un avion d'attaque au sol AC-130.

«Pourquoi tuent-ils des gens ordinaires?»

À Kandahar, la seule bonne nouvelle, c'est la destruction du bureau de la Promotion de la vertu et de la Prévention du vice



MIAN KHURSHED REUTERS

Inspection des dommages au dispensaire du Croissant-Rouge à Kandahar.

Un peu plus loin, devant des décombres, le docteur Syed Abbas raconte que 13 personnes ont été tuées hier à l'aube, lorsqu'une bombe s'est abattue sur une clinique du Croissant-Rouge afghan et sur la maison voisine.

Cinq médecins, dont le docteur Abbas, ont été blessés. «C'est une atrocité. Les Américains ne frappent pas les talibans ou ben Laden, ils touchent des

zones résidentielles», s'indigne un témoin, Mohammad Ali.

«Nous vous avons emmenés ici pour que vous voyiez de vos propres yeux qu'il n'y a pas de camp militaire ou de base talibane ici. Juste la population civile, renchérit Mohammad Naem, le garde taliban qui accompagne les journalistes. Vous voyez, même un hôpital a été touché.»

Il semble que la seule bonne

nouvelle pour les habitants de Kandahar au cours des dernières semaines ait été la destruction du bureau de la Promotion de la vertu et de la Prévention du vice, la redoutable police religieuse des talibans. «Il paraît que, lorsque la nouvelle a été connue, les gens se sont mis à danser dans la rue», raconte un habitant.

Autrefois forte de 200 000 habitants, Kandahar est une ville sinistrée, où seuls sont restés ceux qui étaient trop pauvres ou trop effrayés pour s'enfuir. Selon des estimations d'agences humanitaires, la ville s'est vidée à 80 % depuis le début des bombardements.

Les habitants doivent parcourir plusieurs kilomètres en dehors de la ville pour aller chercher de l'eau, et seuls ceux qui disposent de groupes électrogènes ont de l'électricité.

Toutefois, de nombreuses échoppes étaient ouvertes hier dans les rues de la ville, où les journalistes ont pu constater une importante présence de talibans lourdement armés. Les miliciens circulent à pied ou dans des pick-up. Certains véhicules portent le sigle des Nations unies. «C'est plus sûr pour nous. Dans nos propres véhicules, nous sommes des cibles faciles», explique un jeune combattant taliban.

Loi antiterroriste

Le Barreau du Québec aussi veut une date d'expiration

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le Barreau du Québec a joint sa voix à celle de son frère canadien hier pour demander une «date d'expiration» sur le projet de loi antiterroriste d'Ottawa.

De passage devant le comité de la Chambre, le bâtonnier du Québec, Francis Gervais, a proposé qu'une clause dite «crépusculaire» soit intégrée dans le projet de loi afin qu'il cesse d'être en vigueur trois ans après son adoption. Si sa pertinence est encore jugée justifiée à ce moment, il faudra alors que le Parlement la réadopte. Dans sa forme actuelle, C-36 prévoit seulement une révision de la loi dans trois ans.

Le Barreau suggère en plus qu'au lieu d'amender le Code criminel pour y inclure des dispositions antiterroristes, la ministre de la Justice devrait regrouper celles-ci dans un projet de loi à part. Le but est d'éviter la «contamination» du Code criminel.

«Quand vient le temps d'interpréter une disposition, qu'est-ce qu'on fait? On va voir ce qui se passe ailleurs dans d'autres sections du Code criminel, explique Me Gervais. Si l'idée de la détention préventive et celle de l'assignation pour fin d'interrogatoire sont dans le code, on a peur que cela y reste et le contamine en amenant des situations qui

ne seraient pas appropriées.»

La semaine dernière, c'est l'Association du Barreau canadien qui demandait une clause crépusculaire parce que les mesures contenues dans C-36 sont «exceptionnelles» et ne devraient s'appliquer qu'en situations exceptionnelles. Hier, le Criminal Lawyers' Association et le Conseil canadien des avocats de la défense l'ont aussi demandée.

Le député libéral Denis Paradis, lui-même ancien bâtonnier du Québec, s'est montré ouvert à la suggestion, demandant aux divers intervenants de fournir au comité une liste des dispositions qu'ils voudraient voir soumises à une telle clause. Selon lui, il n'est pas question d'avoir une clause s'appliquant au projet de loi en entier. Il rejoint en cela la ministre Anne McLellan, qui a toutefois indiqué son ouverture aux propositions du comité de la Chambre des communes et de celui du Sénat, dont l'ébauche doit être présentée aujourd'hui.

«Il n'y aura pas de clause crépusculaire sur l'entièreté du projet de loi, a-t-elle tranché. Il y a différents types de mécanisme de révision. Nous pensons que celui que nous avons dans le projet de loi est approprié, mais j'écoute attentivement les débats pour voir si d'autres mécanismes seraient possibles pour quelques sections [de C-36] qui pourraient poser des problèmes à certains.»

L'opposition reproche à MacAulay d'avoir aidé les terroristes

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le Solliciteur général, Lawrence MacAulay, a-t-il aidé le réseau terroriste d'Oussama ben Laden à identifier ses maillons faibles en se vantant mardi que c'est grâce à des informations obtenues par le Canada que les États-Unis ont su qu'une autre attaque pourrait être imminente? C'est du moins ce que craint l'opposition, qui a bombardé le ministre de questions hier à la Chambre des communes.

Lundi, les autorités américaines ont été placées en état d'alerte maximale sur recommandation du procureur général, John Ashcroft, après que les services de renseignements eurent indiqué qu'une autre vague d'attentats était possible. Le lendemain, M. MacAulay déclarait qu'il avait en main des informations recueillies par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) «qui ont été partagées avec le FBI et qui ont amené M. Ashcroft à faire la déclaration qu'il a faite». L'opposition craint qu'en faisant une telle déclaration il ait envoyé le message au réseau terroriste mondial que leur

section canadienne est celle qui a coulé et qu'il faut la renforcer — ou désormais éviter d'y faire transiter de l'information.

«On peut supputer que [...] cela pourrait les amener à revoir leurs opérations canadiennes, a indiqué le néo-démocrate Bill Blaikie. Alors, pourquoi leur donner un tel indice que nous écoutons leurs conversations ou qu'on a une source?» Selon M. Blaikie, le Solliciteur général «a fait une erreur».

En Chambre, l'Alliance canadienne a reproché à M. MacAulay de s'être «vanti du rôle du Canada dans cette enquête» et d'avoir ainsi «compromis» les sources et les méthodes d'enquêtes des services de renseignement.

Le premier ministre a défendu son ministre. «Le Solliciteur général a seulement dit qu'il y avait une bonne collaboration entre le Canada et les États-Unis. [...] Le Solliciteur général a dit que nous avons été utiles.»

M. MacAulay ne croit pas qu'il ait donné de quelconques indications aux terroristes. «J'ai indiqué que nous avons partagé de l'information. Si j'ai gaffé, alors j'ai gaffé à plusieurs occasions parce que je l'ai dit environ 50 fois à la Chambre des communes.»

Israéliens et Palestiniens

On se tue, mais on serait prêt à négocier... sous condition

D'APRÈS REUTERS
ET L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Le premier ministre israélien, Ariel Sharon, s'est déclaré «prêt à négocier» avec les Palestiniens, après une journée marquée par l'assassinat d'un responsable islamiste et la mort de trois activistes palestiniens tués par l'armée israélienne.

Méfiant, le ministre palestinien de la Coopération internationale, Nabil Chaath, a répliqué que les Palestiniens étaient «toujours prêts à négocier avec» lui à condition qu'il se conforme aux résolutions de l'ONU et aux accords conclus entre Israël et les Palestiniens.

Dans la matinée, à Hébron, l'armée israélienne a assassiné au missile un responsable de la branche armée du Mouvement de la résistance islamique (Hamas), qui a promis de venger cette mort.

L'armée a justifié cette opération par le fait que cet activiste était, à ses yeux, responsable de la mort de deux colons juifs.

D'autre part, selon des sources palestiniennes, l'armée israélienne a tué en Cisjordanie un responsable politique du même mouvement radical ainsi que deux Palestiniens armés appartenant au Fa-

tah, le mouvement du président Yasser Arafat.

Puis, alors qu'il s'était opposé dans la matinée à ce que son ministre des Affaires étrangères, Shimon Peres, rencontre demain M. Arafat en marge d'un forum euro-méditerranéen en Espagne, M. Sharon, qui répète à l'envi qu'«Israël ne négociera pas sous la terreur et la violence», s'est dit favorable à des pourparlers avec les Palestiniens.

M. Sharon s'est cependant gardé d'avancer une date de début des pourparlers et n'a pas précisé ce sur quoi ils porteraient. Mais il s'est montré très clair sur un point: la sécurité. Insistant sur la nécessité d'une «paix durable [...] qui apportera la sécurité au peuple juif», il a ajouté: «Nous ne ferons aucun compromis.»

Le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a réclamé, hier à Oslo, l'aide de la communauté internationale, notamment celle de la Russie et de la Norvège, pour obtenir l'évacuation des territoires palestiniens encore sous occupation israélienne.

Le 18 octobre, Israël a lancé en Cisjordanie une opération militaire d'une ampleur sans précédent depuis la création de l'Autorité palestinienne en 1994.

L'armée israélienne a depuis évacué le secteur de Bethléem (au sud de Jérusalem), mais elle occupe toujours des zones autonomes palestiniennes autour de cinq villes de Cisjordanie: Naplouse, Jénine, Kalkilya, Tulkarem et Ramallah.

M. Arafat a également condamné les attaques ciblées d'Israël contre des Palestiniens. «Six Palestiniens ont été assassinés aujourd'hui bien que nous soyons tombés d'accord sur le fait qu'ils [les Israéliens] calmeraient le jeu et qu'ils cesseraient les assassinats, et aussi qu'ils poursuivraient leur retrait en l'espace de quelques jours», a-t-il précisé.

Pour sa part, le ministre canadien des Affaires étrangères, John Manley, a estimé mardi soir que le retour de la paix au Proche-Orient passait par l'application des recommandations de la commission Mitchell et à condamner le terrorisme, sans nommer toutefois d'organisations.

Le rapport de la commission internationale présidée par l'ancien sénateur américain George Mitchell a été publié le 21 mai après huit mois d'infatigable.

Il demande la fin des violences, des mesures pour restaurer la confiance et parvenir à des négociations sur un règlement final du conflit israélo-palestinien.

Un produit contre le bacille du charbon

AGENCE FRANCE-PRESSE

Vienne — Un produit qui tue le bacille du charbon en quelques secondes a été découvert en Autriche et pourrait révolutionner la lutte contre le bioterrorisme, ont annoncé des chercheurs hier à Vienne.

Pulvérisé, ce produit agit comme un désinfectant, tuant les bactéries de la maladie du charbon dans les enveloppes, sur la peau et même dans le nez, a déclaré à l'AFP le Dr Apostolos Georgopoulos, du laboratoire de microbiologie de l'Hôpital général de Vienne.

Le pulvérisateur a été testé pendant des mois dans cet hôpital avant que les médecins décident la semaine dernière de voir son effet sur le bacille du charbon, a-t-il expliqué. Si le produit, un polymère, est approuvé par les autorités sanitaires autrichiennes, il pourrait révolutionner le traitement des poudres suspectes découvertes à travers le monde depuis que des cas de maladie du charbon ont été découverts aux États-Unis.

Les autorités autrichiennes procèdent à des tests pour voir si ce produit peut être distribué largement pour répondre aux alertes au charbon.

Des lingots dans les décombres de Ground Zero

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Une grosse quantité d'or et d'argent en lingots a été retrouvée et évacuée sous haute protection mardi soir dans les décombres du World Trade Center, a révélé hier le quotidien new-yorkais Daily News.

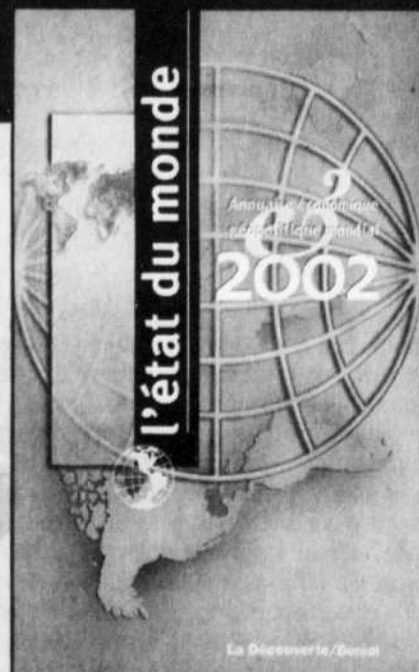
Selon le journal, qui cite des sources non identifiées et des ouvriers sur le site, le creusement d'un tunnel dans l'un des sous-sols du centre dévasté le 11 septembre a permis de récupérer un nombre non précisé de lingots.

La banque canadienne de Nouvelle-Écosse, Scotiabank, avait indiqué début octobre qu'elle possédait des lingots d'or et d'argent pour une valeur d'environ 200 millions de dollars sous les ruines d'un des immeubles du World Trade Center.

l'état du monde 2002

Pour comprendre le monde d'aujourd'hui

- Le seul annuaire économique et géopolitique mondial au contenu entièrement renouvelé
- Une analyse approfondie des grandes tendances planétaires
- Un bilan de l'année pour les 226 États et territoires de la planète
- Les enjeux politiques et économiques à l'aube du 3^e millénaire

Boréal
www.editionsboreal.qc.caen collaboration avec
LE DEVOIR

672 pages • 27,95 \$

É D I T O R I A L

Oui à Bourque
et à L'Allier

Des élections auront lieu dimanche dans 330 municipalités du Québec. Plus que n'importe où ailleurs, ce scrutin sera déterminant dans ces deux grands pôles urbains essentiels au développement économique du Québec que sont Montréal et Québec. Ces villes nouvelles ont besoin de dirigeants tournés vers l'avenir et engagés à réussir le processus de fusion décrété par la loi 170.

La campagne électorale à Montréal aura retenu notre attention ces dernières semaines pour des raisons qui tiennent à la taille de la nouvelle ville et à la vigueur du débat opposant les deux principaux candidats à la mairie, Gérald Tremblay et Pierre Bourque. Comme dans les autres villes nouvelles nées des fusions, un enjeu majeur s'est vite dégagé, soit celui de la mise en œuvre même de la réforme Harel. S'affrontent ceux qui acceptent d'emblée le processus des fusions et croient à la ville nouvelle et ceux qui, forcés de composer avec la loi 170, voient dans ces élections l'occasion de ramener le pendule en arrière en cherchant à imposer de nouveaux équilibres entre la ville centre et ses arrondissements, ou encore en «défusionnant» purement et simplement les villes touchées.

S'il est un endroit où la création d'une nouvelle ville était indispensable, c'est bien Montréal. S'y posaient des problèmes majeurs d'équité fiscale entre la ville centre et les villes de banlieue, mais surtout, il y avait ce besoin de constituer un pôle métropolitain fort qui puisse rayonner sur tout le nord-est de l'Amérique du Nord. Nous avons été, au *Devoir*, parmi les premiers à prêcher pour le renforcement de Montréal par des fusions et nous avons appuyé le projet «Une île, une ville». Dimanche, il nous faudra choisir ceux qui sauront le mieux traduire ce concept dans la réalité.



Bernard
Descôteaux

Entre Gérald Tremblay et Pierre Bourque, le choix ne s'impose pas d'emblée. Aucun d'eux ne réunit toutes les qualités recherchées. Le premier incarne certainement la nouveauté, et le second, la continuité. On trouve chez M. Tremblay un dynamisme, sinon une effervescence intellectuelle qu'on a pu apprécier lorsqu'il était ministre de l'Industrie et du Commerce dans le gouvernement Bourassa. Sa vision citoyenne de la vie municipale est

généreuse. Sur le plan intellectuel, il offre un leadership attrayant qui, malheureusement, ne semble pas se traduire en ce leadership politique fort qu'on attend du prochain maire. Le handicap est son inexpérience de la gestion municipale et son équipe. Les candidats de l'Équipe Tremblay sont, pour la très grande majorité, issus de la scène politique municipale et possèdent l'expérience qui fait défaut à leur chef. Leur apport à la nouvelle ville pourrait être fort positif, mais encore faudrait-il qu'ils veuillent travailler à sa réalisation. Plusieurs d'entre eux ne rêvent que de la «défusion» que pourrait rendre possible un éventuel gouvernement libéral. On sait que certains d'entre eux feront tout pour que cela arrive, tandis que d'autres voudront obtenir de Québec des assouplissements à la loi 170 afin de redonner aux arrondissements un pouvoir direct de taxation.

L'ambivalence de Gérald Tremblay à cet égard est révélatrice du type de leadership qu'il exercerait s'il était élu. D'avance, il abdique ses responsabilités de maire lorsqu'il avoue ne pas avoir l'intention d'intervenir dans d'éventuels référendums sur la «défusion». Il est en fait prisonnier d'un parti qui, parce qu'il est composé d'éléments aussi divers que disparates, éclaterait si son chef osait adopter une position claire sur ce sujet. Prisonnier, il le sera aussi demain, car sa majorité éventuelle au sein du conseil sera en cause.

Pour assurer l'avenir de cette réforme, la candidature de Pierre Bourque nous apparaît plus rassurante. Ce dont Montréal a besoin en ce moment, ce n'est pas tant un grand visionnaire qu'un praticien de la politique municipale capable de réaliser ses projets. À cet égard, on peut faire confiance à l'actuel maire de Montréal puisque toute sa vie, aussi bien au sein de la fonction publique municipale que comme maire, a été consacrée à réaliser des projets. Sa grande qualité est de savoir contourner les difficultés et de trouver les compromis nécessaires. S'il est élu, il saura composer avec les conseillers de la banlieue pour préserver son nouveau Montréal.

Aux élections de 1998, *Le Devoir* avait refusé d'accorder son appui à Pierre Bourque. Si nous pouvons lui reconnaître aujourd'hui une plus grande maturité politique, nous ne sommes pas prêts à le croire transformé du tout au tout. Cependant, nous sommes rassurés de voir qu'il ne pourra plus s'accorder toutes les libertés. Les conditions de l'exercice du pouvoir dans le nouveau Montréal sont différentes. Ainsi, les conseils d'arrondissement seront un contrepoids politique au maire de la grande ville centrale, par ailleurs dotée d'une structure administrative composée des meilleurs éléments des anciennes municipalités. En outre, Pierre Bourque ne pourra pas ignorer, comme par le passé, la participation des citoyens puisque la loi a prévu des mécanismes de consultation incontournables. Être à l'écoute, respecter le processus démocratique, voilà qui sera plus important que jamais.

La vie du prochain maire de Montréal, quel qu'il soit, ne sera pas facile. Il y aura des débats vigoureux, sinon des affrontements, et des périodes d'incertitude. Le maire devra être un rassembleur capable de concilier les intérêts de chacun sans pour autant compromettre l'avenir. Pour cela, il faut croire en ce nouveau Montréal et pouvoir faire partager cette conviction à son équipe. La candidature de Pierre Bourque nous apparaît, à cet égard, la meilleure.

À Québec, les enjeux des élections sont similaires à ceux de Montréal, à cette différence près qu'il n'y est pas question de «défusion». Les opposants à la fusion ont apparemment fait contre mauvaise fortune bon cœur et accepté le cadre fixé par la loi 170. L'équipe réunie par la mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher, ne voit toutefois pas l'avenir de Québec du même œil que l'équipe constituée par l'actuel maire de Québec, Jean-Paul L'Allier. Comme à Montréal, s'affrontent l'esprit de banlieue et la vision d'une ville capable d'être, en plus d'un lieu de vie communautaire, un lieu de développement social, culturel et économique. Cette dernière vision est celle que nous privilégions. Jean-Paul L'Allier est certainement celui qui peut le mieux la porter. Le modernisme qu'il incarne devrait inspirer tous ceux qui, le 5 novembre, aspirent à prendre en main les destinées des villes nouvelles.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Chanson, babillage, etc.

Dernièrement, je regardais à la télé, abasourdi, les fans de Gabrielle Destroismaisons emballés devant le talent de la jeune chanteuse. Est-ce que les jeunes chanteurs québécois n'ont qu'à s'affubler de vêtements sexy à la Britney Spears pour nous séduire? Est-ce qu'ils n'ont qu'à répéter sans cesse les deux mêmes phrases pour réussir à nous accrocher? Alors, c'est plus facile que je pensais... C'est si harassant d'entendre France D'Amour nous gémir, dans une longue plainte, «Si c'était vrai», douze fois plutôt qu'une! Certes, les Gabrielle Destroismaisons, Natasha St-Pier et Garou ont des voix fort intéressantes, mais ils deviennent vraiment redondants à la fin. C'est affligeant d'entendre l'usage qu'ils font de leur voix. En fait, je m'ennuie du temps où les paroles avaient un sens, où le style avait moins d'importance. Les vrais paroliers, les poètes et les porteurs de message vont bientôt manquer à la chanson francophone québécoise. Qui remplacera les Dubois, Rivard, Forestier, Charlebois et compagnie? Gare à vos oreilles, jeunes gens; ce sont souvent ceux qui font le plus de bruit qui en disent le moins.

Geneviève Bernèche
Étudiante au niveau collégial
25 octobre 2001

L'Amérique, l'Amérique

Je suis Américain et je réalise que je suis chanceux de pouvoir suivre mon cours de français correctif, loin des bombardements. Mais je suis profondément contre les frappes de Washington. Cette réalité barbare doit être dénoncée. Le jour où l'on se met dans la peau d'un enfant, on comprend qu'il faut de la justice sur Terre. Mon appartenance américaine m'oblige à poser cette question: quand allons-nous forcer nos États à adopter ces enfants au lieu de les utiliser à bon prix pour notre confort?

Oussama ben Laden a fait une grosse erreur, Bush aussi. Il ne faut pas attaquer pour se

défendre. Il s'agit là d'une mauvaise lecture du Coran et de la Bible. La théorie de la guerre juste, pro-Bush ou pro-ben Laden, c'est de la bouillie pour les chats. Référons-nous à Jésus, Bouddha ou Mahomet, il n'y a pas de guerre juste. Même dans les arts martiaux, d'origine taoïste et bouddhiste, on n'attaque pas pour se défendre. On bloque avec le minimum de domination, car le but de l'art martial, c'est de rétablir l'équilibre et la paix (yin-yang).

L'Amérique, c'est beau, fort et puissant. Ce que je veux pour le bien de l'Amérique, c'est que l'humanité soit bien. Quel bonheur ce sera quand les enfants de la Terre seront considérés comme des êtres humains! Le rêve américain, il me semble, devrait être de s'humaniser davantage. L'Amérique est-elle assez puissante pour cela? Il n'y a aucun doute, il faut établir la démocratie sur Terre. Il faut rompre avec l'agressivité comme mode d'expression (je fus moi-même trop agressif). Le geste du groupe ben Laden fait reculer la cause d'une meilleure humanité ou du bien commun. L'oncle Sam ne demandait pas mieux: une permission pour détruire un pays aux yeux de tous, avec la machine médiatique comme alliée. Mais cela, le peuple des États-Unis et l'Amérique entière, nous ne pouvons plus le tolérer. C'est une question de croissance humaine.

François Guitard
19 octobre 2001

Légitime défense

Des spécialistes en tout genre se prononcent maintenant depuis des semaines sur la lutte contre le terrorisme et la guerre en Afghanistan. On discute en abondance des causes du terrorisme, du succès ou de l'insuccès des stratégies militaires et autres de la coalition. On écrit et on parle beaucoup, et, évidemment, les explications et points de vue divergent.

Tout débat sur ces sujets, il me semble, ne peut faire fi d'un grand principe: le meurtre ne peut être un moyen moralement acceptable de régler les différends politiques. À cette règle,

la seule exception permise est la légitime défense. Face à la situation actuelle, les États-Unis et tous les autres pays que ben Laden décrit comme constitués d'infidèles ont le droit d'invoquer cette exception. L'amour de son prochain dont parlent les Évangiles n'a jamais voulu dire que l'amoureux n'avait pas le droit d'exister. Comment, d'ailleurs, pourrait-il y avoir amour, compassion et même pardon si le même amoureux n'avait pas droit à la vie?

Michel Lebel
Montréal, 27 octobre 2001

Des armes
de construction massive

«Tant qu'on générera le désespoir en Afrique, en Inde ou ailleurs, il y aura du danger. La lutte contre le terrorisme commence par la lutte contre la pauvreté», selon Albert Jacquard, scientifique et philosophe (*Le Devoir*, 22 octobre 2001).

D'ici quelques jours, je vais mettre mon enfant au monde. En ce moment, c'est aux 27 000 décès d'enfants par jour dus à la pauvreté que je pense. Et si, au lieu de parler d'armes de destruction massive, on parlait d'armes de construction massive? Pour cela, pas besoin de milliards de dollars mais de volonté politique.

Lors du dernier Sommet du G7, à Gênes, le premier ministre Chrétien a suggéré que l'aide à l'Afrique soit augmentée et que l'éducation de base soit disponible à tous ceux qui n'y ont pas encore accès. Lors du prochain sommet du G7, le monde aura les yeux rivés sur lui dans l'espoir que ses promesses soient tenues, malgré les pressions pour réduire ces dépenses.

Soyons fiers d'être citoyens d'un pays œuvrant pour la construction d'une paix mondiale et durable en passant par la lutte contre la pauvreté, la maladie et la faim! Le Canada doit faire preuve de vision et ne pas se contenter de faire comme les autres.
Sophie Brigant Derrien
LaSalle, 22 octobre 2001

LIBRE OPINION

Quel budget pour les citoyens
de Pointe-Saint-Charles?

JOHANNE PAQUETTE
Présidente du conseil d'administration
de la Clinique communautaire
de Pointe-Saint-Charles

Le gouvernement de Bernard Landry dépose aujourd'hui un nouveau budget pour faire face au ralentissement de l'économie, aggravé par les attentats du 11 septembre.

M. Landry parlait, il y a quelques jours, de l'importance, «en cette période d'incertitude, d'assurer une plus grande sécurité économique et sociale» aux contribuables. Nous sommes d'accord. Et nous sommes bien placés pour l'informer des mesures qui conduiront à cette sécurité économique et sociale.

Parce que nous sommes des citoyens élus au conseil d'administration de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles, nous savons de quoi nous parlons parce que nos gens, ici, vivent les contrecoups du ralentissement économique qui dure depuis... 40 ans!

Bien que Pointe-Saint-Charles soit à dix minutes du centre-ville de Montréal, le quartier ressemble plutôt aux régions éloignées du Québec: peu ou pas du tout de création d'emplois et taux de chômage élevé, revenus très bas, conditions de vie difficiles qui se répètent sur les conditions de santé et difficulté d'avoir des médecins dans notre clinique (nous pouvons difficilement les attirer avec

«le grand air, le paysage ou la pêche»).

Les grandes réformes sociales des dernières années sont venues détériorer les conditions de vie dans notre quartier.

En effet, 30 % de notre population consacre plus de 50 % de ses revenus au logement. Notre espérance de vie sans incapacité est de sept ans moins élevée que la moyenne montréalaise, et nous vivons aussi, en moyenne, cinq ans de moins; nous avons 16 % de plus de personnes vivant seules, 59 % de plus de familles monoparentales, 50 % de plus de bébés de petit poids, 70 % de plus de prématurés.

«Une plus grande sécurité économique et sociale», ça passe aussi par un régime d'assurance-médicaments unique et public, où les coûts sont assumés par tous.

Et comme les politiques économiques permettent depuis longtemps aux entreprises pharmaceutiques de profiter d'avantages fiscaux extrêmement importants et suffisants, c'est maintenant d'une politique sociale que nous avons besoin.

Donc, ça passe aussi par une politique du médicament qui rembourse le produit le moins cher, diminuant d'autant les risques de déficit du régime public d'assurance.

«Une plus grande sécurité économique et sociale», ça passe encore et surtout par un barème plancher à l'aide sociale, inscrit dans la loi et couvrant les besoins essentiels, assurant ainsi une sécurité minimale au niveau de revenu des contribuables. N'oublions pas qu'un

dollar dépensé à l'aide sociale est un dollar dépensé dans l'économie locale: il y a plein de petits commerces (ainsi que des grands) qui en profitent.

Enfin, «une plus grande sécurité économique et sociale», ça passe par des choix budgétaires et fiscaux éclairés. Le gouvernement doit annuler les baisses d'impôts prévues.

En effet, en matière de relance économique, la preuve est loin d'être faite que les baisses d'impôts agissent dans le bon sens. Au contraire, l'Américain Joseph Stiglitz, qui vient de recevoir le prix Nobel d'économie, déclarait le 10 octobre que les baisses d'impôts n'ont pas été des stimulants pour l'économie. M. Stiglitz propose plutôt «d'étendre et d'approfondir» l'aide aux chômeurs. Nous sommes tentés de croire M. Stiglitz.

Car si le revenu moyen dans notre quartier est de 28 % inférieur à la moyenne montréalaise, il est surtout de dix fois inférieur au revenu moyen de Westmount (24 663 \$ contre 235 256 \$).

Alors, avec un tel revenu, à qui donc profiterait le plus une diminution d'impôts?

Pour traduire une pensée assez généralisée chez nous, si M. Landry vivait un mois dans nos conditions, il comprendrait bien des choses.

Un gouvernement compétent et responsable est un gouvernement bien au fait des réalités et des besoins de sa population, et qui dirige en conséquence.

IDÉES

Vingt ans après la « nuit des longs couteaux »

Le rétrécisseur

Jean Charest vient de commettre ce qui était jusqu'ici difficilement imaginable

CLAUDE MORIN

Ancien ministre des Affaires intergouvernementales du Québec

Il y a vingt ans, dans la première semaine de novembre 1981, les libéraux de Trudeau-Chrétien et les représentants des neuf provinces anglophones firent un geste aussi historique que honteux.

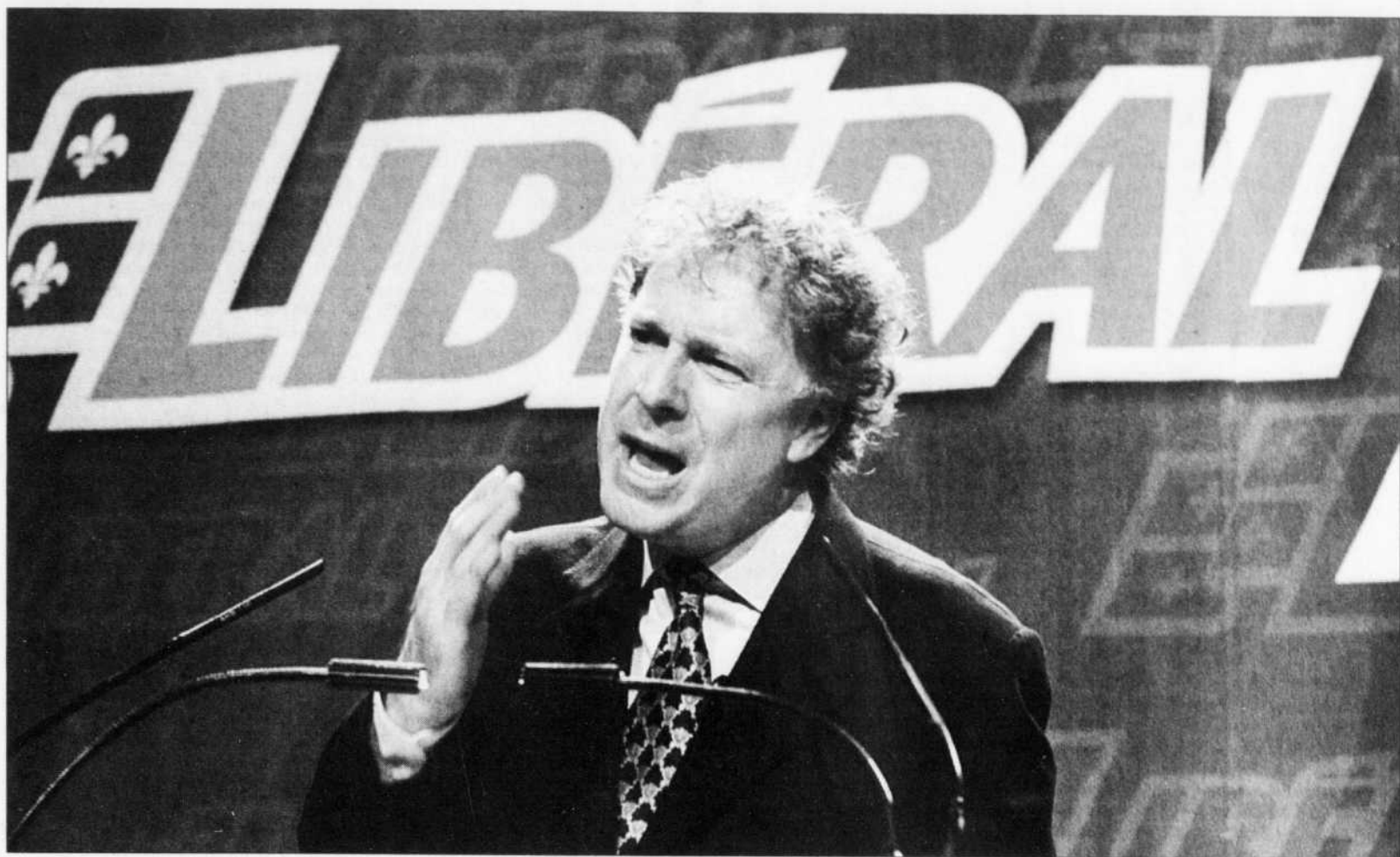
À l'insu du Québec, volontairement écarté de leurs tractations, et malgré les engagements pris à son endroit pendant la campagne référendaire de mai 1980, ils définirent ensemble le genre de régime fédéral souhaité par le Canada anglais. Et ils l'imposèrent au Québec en prenant soin de maintenir dans la Constitution les caractéristiques de ce fédéralisme *canadien* (par exemple, le Québec est une province comme les autres et toutes les provinces sont égales) et d'y insérer une charte des droits dont l'un des objectifs était de mettre en échec la loi 101. Étaient aussi implicitement confirmés les grands pouvoirs fédéraux, dont celui de dépenser. Le nouvel ordre constitutionnel ne diminuait en rien la possibilité, pour Ottawa, d'intervenir dans les domaines pourtant réservés aux provinces. Précaution supplémentaire: ils concurent une formule d'amendement rigide qui, comme le reste de la Constitution, négligeait le fait élémentaire que le Québec était le seul État de langue française d'Amérique du Nord et qu'à ce titre sa situation était différente de celle des autres États.

René Lévesque rejeta sur-le-champ cet inadmissible produit de manœuvres dont le but patent était d'isoler le Québec. Les auteurs de l'opération, hostiles à l'idée d'en soumettre le résultat à une consultation référendaire, se rassurèrent néanmoins en se disant qu'à la longue, le gouvernement du Québec finirait bien, sous une future administration libérale provinciale, par entériner la nouvelle Constitution. Dès lors, le tour serait joué.

Mais non. Revenu au pouvoir, Robert Bourassa la refusa lui aussi ou, plus exactement, mit des conditions dites « minimales » à son assentiment éventuel. C'est ainsi que naquit l'accord du lac Meech en 1987, grâce en bonne partie à la ténacité de Brian Mulroney. On crut un moment que l'affaire allait marcher, mais, avec le passage du temps et les objections exprimées ici et là au Canada anglais, des provinces se mirent à chercher des prétextes pour renier leur signature. C'était en 1990. On confia alors à un jeune ministre conservateur la mission de diluer l'accord initial dans l'espoir de le rendre plus acceptable aux provinces récalcitrantes. Peine perdue. Même dénature, l'accord en « donnait » encore trop au Québec. Conséquence: l'échec.

Le ministre en question s'appelait Jean Charest, et ses propositions conciliatrices à l'égard du Canada anglais sont consignées dans un rapport officiel qui porte son nom. On ne sache pas qu'il ait éprouvé beaucoup de réticences à diminuer la portée de l'accord initial du lac Meech en ce qui concernait le Québec.

Toujours dans les mêmes dispositions, ce politicien vient de réaffirmer son penchant de rétrécisseur. Cette fois-ci, non seulement il ne propose pas, comme Robert Bourassa l'avait fait, de corriger l'il-



Jean Charest instaure comme norme politique la soumission des aspirations québécoises aux limites étroites voulues par le Canada anglais.

légimité et l'injustice du geste de novembre 1981, il instaure, comme norme politique au sein du parti libéral provincial, la soumission des aspirations québécoises aux limites étroites voulues par Ottawa et le Canada anglais. Aucun chef libéral du Québec n'est jamais allé aussi loin ou, si l'on préfère, aussi bas dans la voie de la résignation systématique.

Prépondérance d'Ottawa

Dans la nouvelle plate-forme constitutionnelle du PLQ, plus question en effet de présenter des réclamations un tant soit peu osées. On y parle à peine — et c'est pour dire qu'on s'en occupera (peut-être) plus tard — de la spécificité du Québec. En revanche, ce parti voit beaucoup de vertus au fédéralisme actuel, tellement d'ailleurs qu'il n'envisage pas de proposer de changements à la Constitution. Puisque les libéraux de Jean Charest n'éprouvent pas le besoin de la modifier — en tout cas pas tout de suite, ça ne presse pas pour eux —, il en découle forcément qu'ils consentent à la prépondérance générale d'Ottawa, permise par cette même Constitution, et qu'ils acceptent, telles quelles, les tendances du régime actuel à minoriser le Québec.

Craignant sans doute que ce soit déplacé et que

cela n'entraîne des froissements fédéraux de sourcils, ils ne revendiquent donc plus. Ils formulent des vœux sinon pieux, du moins nullement contraignants pour le reste du Canada. Ils filent doux, se font petits et gentils, n'exigent aucun résultat, n'insistent pas et disent attendre compréhension et bienveillance de la part d'Ottawa et des autres provinces. Ils misent sur des alliances avec ces derniers dans l'espoir d'influencer leurs grands frères, les potentats fédéraux dans tel ou tel dossier sectoriel, alors que toute l'histoire du Québec-Canada démontre l'inanité quasi garantie de cette approche. Ils érigent en principe de gouvernement ce qu'ils appellent la cogestion, y compris dans les domaines qui appartiennent aux provinces. Traduction: le Québec doit accepter de voir son autonomie diminuée et, plus que jamais, de s'aligner sur les orientations et les priorités des autres gouvernements. Nouveauté: ils proposent un conseil de la fédération, organisme à palabres qui, se surajoutant aux structures déjà existantes, institutionnalisera le fait que le Québec est bel et bien une province comme les autres et, pourquoi pas, un simple territoire.

À qui le crime profite-t-il? Robert Bourassa m'a dit à quelques reprises que le danger permanent qui

guettait le PLQ était de devenir « le parti des Anglais ». Il veillait, lui, à ce que cela ne se produise pas. On ne peut pas en dire autant de son successeur. Car, si on y réfléchit un peu, et si on se libère un instant de la rectitude politique pour dire les choses comme elles sont, il faut bien constater que la nouvelle position du PLQ correspond exactement à celle que, dans leur majorité, ses militants anglophones ont toujours espéré voir leur parti prendre...

Où notre rétrécisseur s'arrêtera-t-il? Il a « réglé » le problème du Québec de la manière souhaitée par ces militants et leurs lobbys. Mais ceux-ci n'aiment pas beaucoup — n'ont jamais aimé — ces outils collectifs québécois que sont Hydro-Québec, la Société générale de financement, la Caisse de dépôt et placement, etc. Jean Charest nous annoncera-t-il un de ces quatre matins que le temps est venu de réduire la puissance de ces outils, de les scinder en petites unités inoffensives pour les établissements économiques et financiers, de les vendre à l'entreprise privée ou de les faire administrer par elle? Impensable? Peut-être pas de la part d'un personnage qui, à cause de sa vision des rapports Québec-Canada, vient précisément de commettre ce qui était jusqu'ici difficilement imaginable.

Le retour du palmarès contesté des écoles secondaires

La publication de ce classement s'apparente à une habile opération de marketing en faveur de la privatisation du système d'éducation

JEAN-GUY BLAIS
MICHEL LAURIER
CHRISTIAN ROUSSEAU

MM. Blais et Laurier sont professeurs et M. Rousseau est chargé de cours. Tous trois sont attachés au département d'études en éducation et d'administration de l'éducation de l'Université de Montréal.

Le palmarès des écoles secondaires est de retour. L'Institut économique de Montréal (IEDM) et l'Institut Fraser (IF) de Vancouver lanceront demain le *Bulletin des écoles secondaires du Québec*, et le magazine *L'actualité* diffusera le tout dans un numéro qui y sera presque entièrement consacré. Un deuxième essai dans cette direction qui a probablement tous les défauts du premier classement. Rappelons que le vendredi 27 octobre 2000, l'IEDM et l'IF avaient dévoilé en grande pompe une étude réalisée par Peter Cowley, de l'IF, et Richard Marceau, de l'École nationale d'administration publique. Il s'agissait d'une analyse des différences entre les écoles à partir des résultats des élèves de la quatrième et de la cinquième année du secondaire à certaines épreuves uniformes du ministère de l'Éducation.

La prétention du bulletin était de fournir « une mesure indépendante de la performance annuelle de chaque école face aux besoins fondamentaux... des élèves, des parents et de la société ». La présentation de l'étude a été accompagnée de la publication par le magazine *L'actualité* du classement et des cotes des écoles pour les années 1998-99 et 1995-99. L'IEDM, organisme financé par le secteur privé, a commandité l'étude.

Un collectif de chercheurs en sciences de l'éducation a déjà fait part de ses réserves quant au contenu et à la conclusion du bulletin. L'analyse du collectif s'est attardée à examiner différents aspects du rapport: les a-prioris idéologiques des commanditaires et des auteurs de l'étude, sa méthodologie et la façon d'en rapporter les résultats. On y signalait notamment qu'en ne tenant pas compte de tous les éléments contextuels, l'étude tendait à attribuer les résultats supérieurs aux épreuves ministérielles à la qualité des établissements, alors qu'il s'agit généralement de l'effet d'une sélection plus stricte des élèves (Blais et coll., 2001).

Une habile opération de marketing

Nous désirons profiter de la publication de la deuxième édition de ce classement des écoles secondaires pour commenter une facette de cette opération qui a été peu débattue sur la scène publique. Il s'agit du processus de diffusion des résultats. Le reportage dans le magazine *L'actualité* occupait environ 30 pages, soit près de 40 % de l'espace dévolu au contenu. L'affaire a fait du bruit. Des politiciens ont commenté, des éditorialistes ont supputé les avantages et les désavantages de l'exercice, des journalistes ont décrit les classements, des lecteurs ont écrit dans les journaux, un des auteurs de l'étude a pris la plume et répondu aux critiques en assurant que le « palmarès » serait de retour (*La Presse*, 11 novembre 2000, page A 19), ce qui sera chose faite bientôt. Les caméras ont couru voir les premiers et les derniers du bulletin-palmarès. Un événement hautement médiatisé, pourrions-nous dire. Le ti-

rage du numéro du magazine *L'actualité* a été le plus élevé de l'année 2000. Les journalistes ont presque tous repris les chiffres du bulletin en citant comme des vérités. Pourtant, il s'agit d'une étude relativement banale, comme on pourrait en faire plusieurs autres. De plus, elle présente un nombre non négligeable de lacunes du côté du cadre conceptuel, de la mise en forme des mesures et de l'analyse des données. Pourquoi donc lui donner autant d'importance?

Plusieurs ont cru que le bulletin de l'IEDM et de l'IF comblait un vide et qu'absolument rien de tel n'existait avant cela au Québec. Ainsi, Jean-Paul Gagné écrivait, dans *Les Affaires*: « Il faut souhaiter que les deux instituts, qui se financent librement [sic], continuent d'évaluer la performance des écoles secondaires du Québec, puisque l'État ne le fait pas » (4 novembre 2000, page 12). Même son de cloche chez Gary Stronach, président de la Fédération des comités de parents du Québec, qui soutenait dans une entrevue donnée à *Devoir* que ce bulletin « nous donne des informations que nous n'avons pas » (28 octobre 2000, page A 3). Or les résultats des écoles aux épreuves de juin font depuis belle lurette l'objet d'un fascicule publié chaque année par le ministère de l'Éducation et sont disponibles sur son site Internet. Les auteurs de l'étude ne fournissaient donc pas de nouvelles données. Ils n'ont fait que l'obscurcir en la combinant avec deux indicateurs plutôt mystérieux sur le plan conceptuel (la surestimation des résultats par l'école et la disparité entre garçons et filles) et en présentant une interprétation biaisée.

Compte tenu de sa valeur « scientifique », on peut se demander ce qui a valu une telle couverture médiatique à l'étude de MM. Cowley et Marceau pour le compte de l'IEDM et de l'IF. Il est rarissime que la publication par des chercheurs en éducation d'une étude de ce type suscite autant d'intérêt chez les gens des médias. Peut-être parce qu'il s'agissait d'une entreprise de mise en marché rondement menée, une de celles auxquelles l'IF est habitué dans l'ouest du pays et qu'on pourra sans doute observer encore cette année.

Les think tanks, une forme de groupe de pression

Quel est l'objectif réel de la publication de ce bulletin par l'IF et l'IEDM? L'IF n'affirme-t-il pas, en page de garde de la publication de l'an dernier, qu'un de ses buts « est de réorienter l'attention de la population sur le rôle que jouent les marchés concurrentiels dans la promotion du bien-être des Canadiens »? En toute coïncidence, sans doute, l'étude est publiée au moment où les parents qui désirent inscrire leur enfant dans le réseau des écoles privées sont appelés à arrêter leur choix en la matière! En toute coïncidence également, les demandes d'admission reçues par les écoles privées ont augmenté de 10 à 30 % à l'automne 2000 (*Le Devoir*, 13 décembre 2000, page A 1).

À cet égard, on peut rappeler une série d'études menées par A. Carey (1997). Celui-ci a montré que le milieu des affaires américain avait développé des stratégies très précises pour faire passer ses idées sur la libéralisation des marchés. Ainsi, on a créé dans les années 70 un nouveau type de *think tank*, plus « agressif » et très bien financé par l'entreprise privée. Ces organisations avaient pour noms Heritage Foundation, Business Roundtable, American Institute for Policy Research, etc. Elles ont financé un nombre impressionnant de recherches menées par des économistes conservateurs et des

chercheurs acquis à leur idéologie sur le thème de la libéralisation des marchés et de ses vertus. Il s'agissait de faire en sorte que, par la magie du nombre de publications en faveur de la bonne position, « l'opinion publique puisse plus facilement comprendre où sont ses intérêts ».

Il semble clair, dans le cas qui nous occupe, que la stratégie de diffusion ne vise pas à informer « objectivement » les parents, comme les auteurs le prétendent, mais plutôt à influencer l'opinion publique en ce qui a trait à l'introduction d'un libre marché en éducation et à la privatisation du système d'éducation.

[...] Le message qu'on a retenu du bulletin de l'an dernier est bien entendu celui-ci: « Le triomphe du privé » (titre de *L'actualité*, novembre 2000, page 42). Or qu'en est-il vraiment? Si on fait fi des variables nébuleuses et « athéoriques » introduites par MM. Cowley et Marceau (la surestimation des résultats par l'école et la disparité entre garçons et filles) et si on analyse uniquement la moyenne des résultats des élèves aux épreuves ministérielles, on observe que le secteur public s'en tire très bien. Pour juin 2000, une analyse de ces données montre en effet que ce sont des écoles publiques qui occupent les premiers rangs, ce qui était aussi le cas aux épreuves de juin 1999. Qui plus est, 13 des 20 premières positions reviennent à des écoles publiques, situation identique à celle observée en 1999!

De toute manière, la façon de classer importe peu si le cadre conceptuel est pauvrement déterminé et si le choix des variables n'est pas adéquatement justifié. Les a-prioris idéologiques et une méthodologie qui apparaît sophistiquée contribuent tout simplement à obscurcir le portrait pour mieux faire passer le message et atteindre la vraie cible.

Pour terminer, nous voudrions préciser que nous ne désirons pas remettre en question l'importance pour tout système éducatif de s'évaluer et d'être évalué. Bien au contraire, nous estimons que les mécanismes d'évaluation sont essentiels pour assurer que les services offerts soient de la meilleure qualité possible et correspondent aux besoins de la collectivité. Mais évidemment, toutes les études ne se valent pas. Alors, pourquoi donc publier en grande pompe les résultats d'analyses aussi déficientes? Une étude du même type mais qui présenterait les « plus meilleurs » pays du monde ferait sourire bien des gens. Pourquoi le regard des médias est-il différent lorsqu'il s'agit d'un classement des écoles secondaires?



L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Remy, Josée Boileau, Éric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricatures), Diane Précaud (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lussier (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Louise-Maude Rioux Soucy (commiss), La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslaine Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Veronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Fildon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable intérimaire), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Fugère, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Bellevue (secrétaires administratives), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BLANCHARD

SUIITE DE LA PAGE 1

Casino avec trois musiciens. Mais j'ai voulu montrer aux gens ce que c'était. De quoi ça avait l'air, un gros show dans une belle place, comme dans le temps au Bellevue Casino. Le Bellevue Casino était un cabaret chic n'swell du centre-ville, sis à l'angle de Président-Kennedy (alors Ontario) et de De Bleury (là où, en passant, niche aujourd'hui Le Devoir). Le contraire d'un trou. «Il y avait là Bix Bélar avec sa vingtaine de musiciens et une ligne de danseuses extraordinaires», évoque-t-il, le regard brillant. «Et des vedettes du monde entier!»

C'était un temps que les moins de vingt ans ne connaissent pas plus qu'Aznavour, où il y avait des cabarets huppés, des trucs et rien entre les deux. Souvenir de trou: «Les loges, il n'y en avait pas souvent. Tu le retrouvais dans le stockroom avec ton miroir sur une caisse de bière.» Mais encore? «Souvent, quand t'allais travailler en province, l'étais nourri couché. Tu descendais dans la salle à dîner et le patron te disait: "Heille, va manger dans la cuisine." On n'avait pas le droit de manger avec la clientèle. À moi, on a fait ça une seule fois. J'avais répondu au patron: "Combien pour ton hôtel?" C'était quand même assez rare qu'on me marche sur les pieds.» Encore maintenant, sa carrure impressionne, sa voix porte, sa poignée de main pétrit: à 70 ans comme au temps de La Cravate blanche, son cabaret de Saint-Sulpice, il en impose. «J'ai été un des premiers à exiger une loge.» Et à l'obtenir.

Ces deux dernières années, bien sûr, le traitement a été royal. Loges grand luxe, respect partout. Le succès du spectacle au Cabaret du Casino aura été en quelque sorte sa grande revanche sur le destin, le baume sur les vieilles plaies, sa récompense la plus goûtée, l'usufruit du travail ininterrompu depuis sa redécouverte. Vedette d'Omerté, régulier de Virginie, chouchou du cinéma (*Bleue la magnifique*, *Jésus de Montréal*, etc.), star de la prochaine télésérie *Music-Hall* de Fabienne Larouche (tourné cet été; on prévoit déjà une suite), Blanchard jouit en effet depuis le milieu des années 90 d'une belle unanimité: le milieu l'a finalement reconnu, le public l'adore. En toute justice. «Quand ils m'ont donné le *Métronome*, je leur ai dit: "Je vous remercie de faire partie de vous, maintenant." J'avais juré ça à ma mère. Qu'un jour, ils seraient tous debout devant moi. Et c'est arrivé. Et maintenant, tout le monde m'appelle Monsieur Blanchard.» Il sourit. «Ça doit être l'âge...»

Papa de Virginie ou non, Monsieur Blanchard, pour les quarantaines de mon espèce, demeure un peu beaucoup Nestor, son personnage de p'tit monstre qui ne prononçait pas les r. Pas le Nestor des enfants: le Nestor pour adultes consentants créé à la fin des années 60 pour les sketches du *Claude Blanchard Show*, l'équivalent Canal 10 du *Dean Martin Show*, émission de variétés à «90 % prof» du réseau NBC. «Nestor, au début, parlait de politique, de sexe, de religion, rappelle Blanchard. C'était un p'tit gars avancé pour son âge. Et puis les enfants s'en sont emparés et ça a été fou.» Fou? Rappelez-vous *Chud'bonheur*, numéro un au palmarès. Un véritable pactole pour Blanchard, tel Patof pour Jacques Desrosiers. Après avoir travaillé «à 5 \$ le soir, quand ce n'était pas deux piasses et demie», dans les cabarets, ça se prenait bien. «Ça payé deux, trois affaires, avoue-t-il sans gêne. C'était quand même incroyable. Il y avait le savon Nestor, les bobettes Nestor... Avec Desrosiers, on a fait Patof et Nestor au Parc Belmont deux fois. Desrosiers arrivait en Rolls-Royce, moi en grosse Lincoln...» Blanchard ajoute, après une petite pause stratégique de comique aguerrit: «Si t'achetais un chapeau de Nestor, on te donnait six costumes de Patof...»

Il y a plus, bien sûr. «Fermé ton micro», intime Monsieur Blanchard avant d'y aller d'anecdotes puis... juteuses. L'homme est pudique. «Ne méprise jamais ce que tu as aimé», telle est sa devise. Il préfère nettement rendre hommage à son vieux compère, le regretté Léo Rivest. Trente-six ans de parfaite complicité, cela ne s'oublie pas. «C'était le straightman idéal. Avant moi, il avait été le straightman des Guimond, le père puis le fils. Quand je lui ai demandé de travailler avec moi, je l'appelais Monsieur Rivest.» Le spectacle du Casino, c'est aussi pour lui. «Faire ce show-là, vivre toute cette tournée extraordinaire, ça aurait été son bonheur, sa fierté.»

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

SUIITE DE LA PAGE 1

secret», a été réclamé hier à l'Assemblée nationale par le député libéral d'Argenteuil, David Whissel. Après avoir précisé que Québec a refusé d'en remettre copie à l'opposition, le député Whissel s'est surpris de ce que des orientations aussi fondamentales n'aient pas fait l'objet d'une consultation publique. Ce à quoi la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, a répondu que les plus importants groupes avaient eu l'occasion de se faire entendre devant la commission parlementaire qui a examiné, en juin, les amendements apportés par la loi 184 à la Loi sur le droit de produire, adoptée en 1997.

Selon le document d'orientation, les MRC disposent «d'outils d'aménagement du territoire permettant d'assurer aux exploitations agricoles les conditions spatiales indispensables à leur développement et de leur offrir ainsi le contexte de sécurité et de stabilité dont elles ont besoin pour la conversion, l'adaptation et la compétitivité à moyen et à long terme.»

A partir de ce constat, on demande aux MRC d'agir désormais comme des promoteurs du développement agricole en identifiant «les possibilités et les opportunités [sic] de mise en valeur» sur leur territoire. De plus, chaque MRC devra agir ainsi «en concertation avec les intervenants agricoles et socioéconomiques», ce qui la conduira à se redéfinir dorénavant non plus au nom de l'intérêt public et à titre d'arbitre social mais comme «une impor-

tante alliée pour le monde agricole.»

Dans cette optique, le schéma d'aménagement deviendra un «véritable contrat social qui, assurant le respect des responsabilités de chacun et conciliant les multiples préoccupations de l'ensemble de la population, détermine et assure les conditions du développement agricole.»

Le document d'orientation précise que le CCA «sera étroitement associé à la révision» du schéma d'aménagement, ce qui place les représentants agricoles en position de conseillers spéciaux du conseil de la MRC pour statuer sur les doléances des citoyens, souvent récalcitrants devant la multiplication des établissements agricoles à caractère industriel.

Cette réorientation des MRC en matière d'aménagement du territoire agricole est rendue nécessaire, selon le document, par les pressions croissantes en faveur de l'urbanisation des terres agricoles et, dans plusieurs régions, par la «dévalorisation» des milieux ruraux. Cependant, on ne fait nulle part mention du lien entre ces problèmes et l'industrialisation de la production agricole, pas plus que de l'effet des conflits suscités par ce type de développement.

Si Québec reconnaît dans son document d'orientation que «le défi ne se limite pas à favoriser le développement de l'agriculture mais également à favoriser la survie à long terme des communautés rurales sans lesquelles l'avenir de l'agriculture même est incertain», il n'en conclut pas moins que les MRC doivent à l'avenir «planifier l'aménagement et le développement du

territoire agricole en accordant la priorité aux activités et exploitations agricoles en zone agricole». Elles privilégieront une «démarche consensuelle», mais les agriculteurs bénéficieront d'une position doublement stratégique en raison de la priorité explicite accordée au développement de leur industrie et en raison de la place névralgique occupée par leurs représentants au sein des CCA de chaque MRC.

Ces dernières, précise le document, devront maintenir des politiques de conservation de l'eau, de l'air, des sols, de la faune et de la flore, protéger cours d'eau et milieux humides par des normes de distances, des normes de protection des bandes riveraines. Si elles décident cependant d'aller au-delà des normes provinciales, ce qu'elles ont le droit de faire, elles devront d'une part justifier leurs décisions et faire intervenir les représentants agricoles du CCA pour prendre leur avis sur les récriminations des ruraux à l'endroit des pratiques... agricoles.

Québec insiste enfin sur une nouvelle facette de la nouvelle agriculture industrielle, qui incite actuellement plusieurs fermiers à abattre les derniers boisés de certaines régions pour se doter de surfaces d'épandage suffisantes plutôt que d'en acheter. Compte tenu des impacts de ce déboisement intensif sur les nappes souterraines et l'érosion, «dans ce contexte, le monde municipal est justifié d'intervenir pour limiter, voire dans certains cas interdire, des pratiques abusives», reconnaît le document. Mais là encore, il faudra se justifier et obtenir l'avis du CCA...

« Pas de code postal pour la santé mentale »

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Obtenir des soins de santé mentale au Québec, c'est d'abord une question de territoire, et non de détresse. Michel Ferland l'a appris à ses dépens.

Admis en traitement à la suite d'un «plongeon» sur lequel il ne donne aucun détail, sinon qu'il s'agissait «presque d'une question de vie ou de mort», il a déménagé dans une autre ville sur les conseils de son psychiatre.

Du coup, son dossier a fait l'objet d'un transfert de l'hôpital Charles-Lemoyne à l'hôpital du Haut-Richelieu. En santé mentale, les pratiques en vigueur veulent que le traitement des patients se fasse en fonction du territoire. En d'autres mots, pas question de choisir son hôpital. Il faut se diriger vers les services disponibles dans son milieu de vie immédiat. Cette pratique dite de la «sectorisation», adoptée il y a une trentaine d'années, vise à assurer des services psychiatriques pour tous les citoyens. Dans ce système, il n'est pas rare qu'une personne réclamant des soins psychiatriques se fasse d'abord demander son code postal plutôt que la nature de son mal.

Pour Michel Ferland, la sectorisation a viré au désastre. Après son déménagement, et le transfert de dossier automatique qui en a découlé, il s'est retrouvé sur une liste d'attente «de 9 à 12 mois» à l'Hôpital du

Haut-Richelieu. «Au départ, ma situation était assez sérieuse pour qu'on m'accorde un suivi aux deux semaines», dit-il. Idées suicidaires, perte de contrôle sur tous les aspects de sa vie. Mais l'attente l'a poussé hors du réseau pour le mener à l'itinéraire. «Je suis passé d'un divan à un autre, et je ne parle pas de divans de psychiatre», dit-il au sujet de sa vie de bohème.

La descente au fond du baril a duré 18 mois, pendant lesquels M. Ferland n'a pris aucun médicament. C'est finalement un médecin omnipraticien et un travailleur social dans un CLSC de la Rive-Sud qui lui ont apporté le traitement médical et le soutien psychologique appropriés. Michel Ferland a retrouvé un certain équilibre et un emploi, mais il n'oubliera jamais cette aberration.

Pour le «Comité sur la sectorisation "pas de code postal pour la santé mentale"», l'affaire témoigne du caractère «inacceptable et illégal» de la sectorisation. Le comité, une coalition d'organismes communautaires spécialisés dans la santé mentale, exige que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Rémy Trudel, mette fin sans délai à cette pratique.

L'organisme estime que la loi est claire: toute personne a le droit de choisir l'établissement et le professionnel de son choix. Le comité réclame des sanctions contre les établissements qui «violent les droits des patients en santé mentale» par l'entremise de la sectorisation.

B-52

SUIITE DE LA PAGE 1

lomètres au sud de Mazaré Charif (trord), a déclaré un porte-parole de l'opposition armée. Selon ce porte-parole, une opération militaire serait prévue dans deux ou trois jours contre cette ville stratégique.

Les stratégies militaires américaines semblent avoir entendu l'appel, lancé depuis plusieurs jours par les chefs de l'Alliance du Nord, l'opposition armée afghane, qui réclament davantage de frappes contre les positions des talibans dans le nord.

L'aide militaire à l'opposition arrive en quantités «négligeables» et est «inadéquante» pour permettre à l'Alliance du Nord d'engager une manœuvre au sol d'envergure, a pourtant indiqué hier un représentant à Washington de ce mouvement, Haron Amin.

«Quelques parachutages ici et là ne sont pas suffisants», a-t-il dit en précisant que l'aide qui nous a été promise, nous ne l'avons pas reçue. «Donnez-nous les moyens et nous finirons le travail», a poursuivi M. Amin en appelant par ailleurs la coalition alliée américano-britannique à «intensifier ses bombardements» contre le régime des talibans sur les lignes de front.

À Washington, entre-temps, les pressions s'accroissent sur l'administration Bush pour engager les opérations en Afghanistan dans une seconde phase en déployant davantage de troupes terrestres sur le terrain, face à l'absence de premiers succès clairs contre le régime taliban de Kaboul et le réseau al-Qaïda d'Oussama ben Laden. «Des efforts supplémentaires sur le terrain sont peut-être nécessaires, et si c'est le cas, je suis sûr que le président expliquera au Congrès pourquoi il est important d'agir ainsi et comment il procédera», a déclaré hier le chef de la majorité démocrate au Sénat, Thomas Daschle, laissant ainsi entendre que les parlementaires sont prêts à donner leur feu vert à condition d'être consultés.

Depuis plusieurs jours, des voix s'élevaient aussi au Congrès, tant dans les rangs démocrates que républicains, pour réclamer à la Maison-Blanche le déploiement de davantage de moyens dans les opérations militaires engagées afin de faire pencher plus rapidement la balance dans la guerre contre le terrorisme.

L'ancien rival républicain du président Bush, le sénateur John McCain, s'est fait dimanche le porte-drapeau chez les républicains des partisans d'un déploiement rapide de troupes sur le terrain. Il a reproché au Pentagone de se contenter de «demi-mesures» et prône une action plus intensive.

Mardi, le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, a révélé que les États-Unis ont «un très petit nombre» de troupes au sol qui mènent des tâches de liaison et de désignation d'objectifs en Afghanistan.

Mais tant M. Daschle que le chef de la minorité républicaine, le sénateur Trent Lott, se sont estimés satisfaits des opérations militaires.

Signe que les pressions commencent à porter et que les dirigeants américains envisagent une intensification des opérations avant que l'hiver rigoureux ne

s'installe, le porte-parole du département de la Défense, Victoria Clarke, a indiqué que le Pentagone préparait des ordres de mission pour le déploiement de nouvelles troupes dans la région de l'Asie centrale.

Son patron, le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, va entreprendre demain une nouvelle tournée qui le conduira à Moscou et dans les pays d'Asie centrale, dont plusieurs ont déjà accordé des services logistiques aux États-Unis.

Hier matin, une nouvelle erreur de tir aurait fait 13 morts, dont cinq femmes et enfants, lors d'un raid à Kandahar qui a touché un dispensaire et une maison, a déclaré un médecin à l'AFP (lire en page A 5).

Aux États-Unis, l'atmosphère s'est encore alourdie avec l'annonce de la mort d'une employée d'hôpital de New York, qui souffrait de la forme pulmonaire de la maladie du charbon, la plus foudroyante.

Ce cas intrigue et inquiète experts et policiers: Kathy Nguyen n'avait pas de lien avec le gouvernement ni avec les médias, destinataires de plusieurs lettres empoisonnées, et elle travaillait dans les services de livraison interne de ce établissement de jour, sans être régulièrement chargée de la distribution du courrier. Officiellement, 15 personnes ont contracté la maladie, dont quatre sont décédées depuis le début octobre.

La population américaine vit toujours dans la hantise de nouveaux attentats après des informations faisant état de risques jugés crédibles par le chef du Bureau américain de la sécurité intérieure, Tom Ridge, qui ont conduit les autorités à imposer des restrictions au trafic aérien autour de 86 sites nucléaires et de l'aéroport Kennedy de New York.

Selon des sources de l'opposition saoudienne, des militants islamistes en Afghanistan et en Arabie Saoudite ont mentionné, lors de conversations par téléphones satellitaires, les préparatifs d'une attaque contre les États-Unis avant le mois de jeûne musulman du Ramadan, qui commence le 17 novembre.

La police fédérale américaine (FBI) recherche de son côté six hommes arrêtés puis relâchés ce week-end dans le centre des États-Unis, qui transportaient des photos et le descriptif d'une centrale nucléaire de la Floride et d'un oléoduc de l'Alaska.

Le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) a annoncé hier qu'il se consacrerait désormais également à la lutte contre le financement du terrorisme. «Le GAFI a édicté aujourd'hui de nouvelles règles internationales pour combattre le financement du terrorisme, que nous demandons à tous les pays du monde d'adopter et d'appliquer», a déclaré la présidente du GAFI, Clarie Lo, dans un communiqué diffusé à Paris par l'OCDE.

Ces nouvelles règles, réparties en huit points, ont été arrêtées lors d'une réunion plénière du groupe d'action, lundi et mardi à Washington. Le GAFI préconise notamment la ratification et l'application de la Convention internationale des Nations unies pour la suppression du financement du terrorisme, qui date de 1999.

WASHINGTON

SUIITE DE LA PAGE 1

L'annonce d'hier a été vertement dénoncée. «Injustifiée», «mesure punitive», de dire le ministre fédéral du Commerce international, Pierre Pettigrew. «Je crois que les Américains se sont frappés eux-mêmes avec un 2X4 derrière la tête», a-t-il ajouté. «Protectionnisme délirant», a lancé de son côté le ministre québécois des Ressources naturelles, Jacques Brassard. «Belle façon de traiter un allié», a noté le ministre de la Colombie-Britannique, Mike De Jong.

La suite des choses est moins claire. Depuis le début de cette nouvelle bataille du bois d'œuvre en avril dernier, tous les gouvernements ont dit se battre pour un véritable libre-échange, ne pas vouloir une entente négociée qui limiterait les exportations canadiennes et préférer contester les règles américaines devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Mais depuis quelques semaines, on «discute» avec Washington et on disait hier vouloir poursuivre dans cette voie.

«Nous allons continuer de contester les lois et les politiques des États-Unis à l'Organisation mondiale du commerce», a dit M. Pettigrew. Nous allons aussi poursuivre nos discussions avec l'administration américaine, afin de chercher une solution durable à long terme à nos différends commerciaux.»

«Une négociation, c'est autre chose, a-t-il poursuivi. Ce que nous avons à l'heure actuelle, ce sont des discussions en profondeur où on examine les programmes provinciaux de gestion forestière qui pourraient être améliorés, de sorte qu'on élimine le problème.» Pas question, a-t-il indiqué avec fermeté, de négocier une réduction des exportations canadiennes vers les États-Unis.

M. Pettigrew s'est dit à cet égard encouragé par la décision du président George W. Bush de nommer «un ami», Mark Racicot, comme interlocuteur dans ce dossier. Un sentiment que partage le conseiller spécial du Québec auprès de Washington, Pierre Marc Johnson. MM. Pettigrew et Racicot doivent se rencontrer la semaine prochaine à Ottawa.

Jacques Brassard répétait hier qu'il appuyait la stratégie canadienne de faire appel à l'OMC pour trancher le litige mais rappelait aussi que son gouvernement a entrepris récemment des discussions bilatérales avec les autorités américaines.

Le ministre Brassard veut continuer d'examiner cette voie de règlement parce que le Québec a un «régime forestier distinct et particulier». En outre, il souhaite trouver une solution durable et favorable à l'industrie québécoise. Le député libéral Claude Béchard estime que les centaines d'emplois en jeu ne peuvent attendre une solution juridique.

L'opposition, à Ottawa, est d'un autre avis. «Il faut que le ministre Pettigrew convoque, avant la rencontre que les provinces doivent avoir avec les Américains le 12 novembre, une rencontre de tous les intervenants pour maintenir la stratégie juridique et demander le retour complet au libre-échange», a dit le bloquiste Pierre Paquette.

La guerre du bois d'œuvre, qui dure depuis quinze ans, n'a connu de trêves qu'à travers des ententes. Chaque fois cependant, ce sont les Canadiens qui ont dû accepter de limiter leurs exportations. C'était encore le cas avec celle qui a pris fin en mars dernier, qu'on s'est promis de ne pas répéter.

Mais dès l'expiration de l'accord, les producteurs américains sont repassés à l'offensive en accusant encore leurs compétiteurs canadiens d'être subventionnés à travers des droits de coupe provinciaux beaucoup trop bas et de se livrer à du dumping en vendant leurs produits à un prix inférieur au coût de production ou au prix demandé au Canada. Ottawa, les provinces, l'industrie canadienne rejettent ces accusations énergiquement et affirment depuis le début qu'ils tiendront tête aux Américains, quitte à porter plainte devant l'OMC.

Le problème est qu'obtenir une décision de l'OMC prend du temps alors que les lois américaines permettent, en attendant une décision définitive, d'imposer des droits temporaires. Même si, au bout du compte, elles ont tort, les entreprises américaines ont pendant ce temps eu le dessus sur leurs compétiteurs, ce qui les incite à faire des concessions.

C'est d'ailleurs ce que craint l'allianciste John Duncan. Il a rappelé hier que les droits compensatoires actuels cesseraient de s'appliquer à la mi-décembre, même si la décision finale est attendue à la fin mars, comme dans le cas des droits antidumping. Cela signifie que, pendant six semaines, les compagnies canadiennes seront soumises à des droits dépassant 30%. «C'est au cours des six prochaines semaines que le lobby américain sera le plus en mesure d'obtenir des concessions de l'industrie canadienne, en position précaire.»

Avec la collaboration de Mario Cloutier et Robert Dutrisac

Restaurant Gutenberg - cuisine française qui fait bonne impression

CE MIDI: Entrée + petit cassoulet maison + dessert • 16\$

CE SOIR: 5 à 7 au son du Trio Jazz Gutenberg

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com